

2009

RAPPORT ANNUEL

2010



Ordre
des agronomes
du Québec

Montréal, le 31 mars 2010

M. Yvon Vallières
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2010.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

M^e Kathleen Weil

Montréal, le 31 mars 2010

M^e Jean-Paul Dutrisac, notaire
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

René Mongeau, agronome

Montréal, le 31 mars 2010

M^e Kathleen Weil
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le président,

René Mongeau, agronome

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel* d'un ordre professionnel, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2009 et se terminant le 31 mars 2010.

Veillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec - 2010

Tirage : 300 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source

Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition : Louise Lavoie

Coordination et révision : Denise Dupuis

Conception et réalisation graphique : Plourde Infocom

Dépôt légal - 2010

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-922380-26-2

ISSN 1481-1820



**Ordre
des agronomes
du Québec**

NOTRE MISSION :

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec est d'assurer les utilisateurs de services agronomiques et les consommateurs de la compétence, du professionnalisme et de l'engagement des agronomes et ainsi favoriser le mieux-être de la société.

NOTRE VISION :

la place qu'entend occuper l'OAQ

Être la référence incontournable en matière d'évolution de l'agroalimentaire et de l'agroenvironnement au Québec.

NOS VALEURS :

les critères moraux qui guident les membres de l'OAQ

L'intégrité, la transparence, la collégialité, la rigueur professionnelle et le respect. Ce sont ces mêmes valeurs qui doivent également guider les membres du personnel de l'OAQ dans la réalisation de leurs activités.

NOTRE PLAN D'ACTION

STRATÉGIQUE 2007-2012

Pour accomplir son mandat, le conseil d'administration de l'Ordre s'est donné quatre priorités d'actions stratégiques qui ont servi d'assise au plan d'action 2007-2012. Ces priorités sont:

- S'assurer que tous les agronomes atteignent et maintiennent un haut niveau de compétence dans les différents domaines où ils interviennent.
- Faire valoir la profession d'agronome et le rôle de l'Ordre dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que dans le milieu professionnel.
- Stimuler le sentiment d'appartenance des agronomes et des futurs agronomes à leur profession et à leur ordre professionnel.
- Poursuivre l'implantation du système de gouvernance stratégique au sein de l'Ordre afin d'assurer son plein développement et sa pérennité.



TABLE DES MATIÈRES

Membres du conseil d'administration 2009-2010	3
Employés du siège social	4
Bénévoles qui œuvrent au sein des comités de l'OAQ	4
Rapport du président	6
Rapport du directeur général et secrétaire	8
Rapport d'activités du conseil d'administration	10
Rapport d'activités du comité exécutif	12
Renseignements généraux	13

Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

Activités relatives à la délivrance des permis

Formation des agronomes	16
Équivalences	16
Admission	17

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle des agronomes	18
Fonds d'indemnisation	18

Activités relatives à la formation continue

Formation continue.....	19
-------------------------	----

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Inspection professionnelle	20
----------------------------------	----

Activités relatives à la discipline

Bureau du syndic	22
Conseil de discipline	25
Révision.....	26
Conciliation et arbitrage des comptes.....	26

Les activités en lien avec la surveillance de l'exercice illégal et de l'usurpation du titre d'agronome

Activités relatives à l'exercice illégal et l'usurpation de titre

Comité d'enquête	27
------------------------	----

Prix et distinctions de l'OAQ	28
-------------------------------------	----

Rapport des sections régionales de l'Ordre des agronomes du Québec

Abitibi-Témiscamingue.....	30
Côte-du-Sud	30
Est du Québec.....	30
Estrie – Bois-Francs	32
Laval – Rive-Nord	32
Mauricie – Centre-du-Québec	33
Montréal – Rive-Sud.....	34
Outaouais	34
Québec.....	35
Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord	36
Saint-Hyacinthe	37

Les finances de l'Ordre des agronomes du Québec

Rapport du trésorier.....	38
Rapport des vérificateurs.....	39
Budget 2010-2011	40

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009-2010

Présidents

Conrad Bernier, agr. *

Élu pour un 3^e mandat le 12 mai 2009 et a démissionné le 4 juin 2009.

René Mongeau, agr. *

Élu par le conseil d'administration le 3 juillet 2009.

Le président et le vice-président sont élus par tous les agronomes au suffrage universel pour un mandat de deux ans lors des élections à ces postes. À la suite de la démission de M. Conrad Bernier, agr., le conseil d'administration a élu son remplaçant à la présidence, M. René Mongeau, agr.

Vice-président

Éric Lavoie, agr. *

Élu pour un 3^e mandat le 9 avril 2009.

Autres administrateurs

Chacune des onze sections de l'Ordre élit son président au suffrage universel lors de l'assemblée générale annuelle de la section, et ce, pour un mandat de deux ans. L'agronome élu siège au sein du conseil d'administration de l'Ordre à titre d'administrateur.

Trois administrateurs qui siègent au conseil d'administration de l'OAQ sont nommés par l'Office des professions du Québec, à titre de représentants du public, pour un mandat de deux ans.

Martine Bergeron, agr., présidente, section du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord depuis le 18 avril 2008.

Larry Bernier, agr., président, section de la Mauricie-Centre-du-Québec depuis le 28 avril 2006. Il a débuté son second mandat le 25 avril 2008.

Pierre Carrier*, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec depuis le 12 mai 2007.

Isidore Charron, agr., président, section de l'Est du Québec depuis le 27 avril 2007. Il a débuté son second mandat le 24 avril 2009.

Chantal Chartier, agr., présidente, section de l'Abitibi-Témiscamingue depuis septembre 2003. Elle a débuté son 4^e mandat le 25 avril 2008.

Samuel Comtois, agr., président, section de Montréal-Rive-Sud depuis le 15 juillet 2009.

*Membres du comité exécutif



Le président, René Mongeau, agr., ainsi que le vice-président, Éric Lavoie, agr.

Stéphane Rodrigue, agr., président, section de Saint-Hyacinthe depuis le 14 avril 2009.

Gilles Guilbault, agr., président, section de l'Estrie-Bois-Francs depuis le 9 mai 2008.

Lise Lachance, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec depuis le 12 mai 2009.

René Mongeau*, agr., président, section de Montréal-Rive-Sud depuis le 25 avril 2006 jusqu'au 3 juillet 2009.

Marco Morin*, agr., président, section de l'Outaouais depuis le 18 avril 2000. Il a débuté son 5^e mandat le 24 avril 2008.

Frédéric Robert, agr., président, section de Québec depuis le 24 avril 2007. Il a débuté son second mandat le 28 avril 2009.

Richard Sénéchal, agr., président, section de Laval-Rive-Nord depuis le 24 avril 2006. Il a débuté son second mandat le 24 avril 2008.

Miguel Valero, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec depuis le 23 juin 2008.

Karine Verret, agr., présidente, section de la Côte-du-Sud depuis le 20 avril 2007. Elle a débuté son second mandat le 29 avril 2009.

EMPLOYÉS DU SIÈGE SOCIAL

Suzanne Birtz, technicienne en administration, jusqu'au 18 septembre 2009

Johanne Bisson, secrétaire, service aux membres et affaires juridiques

Bruno Breton, agr., syndic, à compter du 5 octobre 2009

Denise Dupuis, adjointe administrative

Patricia Landry, agr., syndique adjointe, jusqu'au 1^{er} mars 2010

Louise Lavoie, directrice des communications et des relations publiques

Raymond Leblanc, agr., répondant en agroenvironnement et pratique professionnelle, à compter du 7 décembre 2009

Yveline Martin, agr., chargée de projets et répondante en agroenvironnement, jusqu'au 31 août 2009

Angèle Morin, secrétaire

Jocelyne Morin, agr., syndique adjointe, et nommée syndique par intérim du 22 mai 2009 au 5 octobre 2009

Georges O'Shaughnessy, agr., syndic, jusqu'au 21 mai 2009

Richard Petit, agr., directeur général et secrétaire

François-Xavier Robert, avocat, conseiller juridique, à compter du 23 juin 2009

Louissette Rougeau, agr., chargée des affaires professionnelles

Sophie St-Louis, agr., chargée de projets

Josée Vaillancourt, secrétaire et réceptionniste

BÉNÉVOLES QUI ŒUVRENT AU SEIN DES COMITÉS DE L'OAQ

COMITÉ D'ADMISSION

Éric Lavoie, agr., président

Jean-Claude Dufour, agr.

Katherine McClintock, agr.

Bruno Demers, agr.

Pierre Dionne, agr.

David-Lucas Girardville, agr.

Chantal Strévey, agr.

Examineurs à l'une ou l'autre des trois sessions d'examen à la pratique :

Diane Allard, agr.

Claude Béland, agr.

Mario Bélisle, agr.

Guy Bergeron, agr.

Alexandre Blais, agr.

Gérard E. Boutin, agr.

Luc Boutin, agr.

Alison Brosseau, agr.

Josée Cadieux, agr.

Caroline Collard, agr.

Nathalie Côté, agr.

Bruno Demers, agr.

Richard Derome, agr.

Marie-Édith Dufresne, agr.

Manon Duguay, agr.

Mourad El Alaoui, agr.

Jacques-R. Forget, agr.

Julie Fréchette, agr.

Dany Gingras, agr.

Francis Goulet, agr.

Amélie Grondin, agr.

Gilles Guilbault, agr.

Véronique Guillemette, agr.

Marie-Andrée Hamel, agr.

Mounir Ibnbrahim, agr.

Daniel Jean, agr.

Stéphane Laberge, agr.

Jacques Lagacé, agr.

Line Landry, agr.

Sophie Lizotte, agr.

David Lucas-Girardville, agr.

Alfred Marquis, agr.

Éric Massicotte, agr.

Gilles Montcalm, agr.

Éric Nadeau, agr.

Karinne Normand, agr.

Marc-André Ouellet, agr.

Sylvain Pagé, agr.

Georges Parent, agr.

Sylvain Payant, agr.

Alain Perras, agr.

Agnès Ratelle, agr.

Thomas Reid, agr.

Frédéric Robert, agr.

Annie Robitaille, agr.

Virginie Rochet, agr.

André Saint-Hilaire, agr.

Gaston Saint-Laurent, agr.

Véronique Samson, agr.

Marie-Claude Savard, agr.

Daniel Schiettekatte, agr.

Chantal Strévey, agr.

Marie-Christine Talbot, agr.

Marie-Édith Tousignant, agr.

Martial Tremblay, agr.

Robert Verge, agr.

Larbi Zerouala, agr.

COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES

Urgel Delisle, agr., président

Deux membres parmi les personnes suivantes :

Sylvie Côté, agr.
Camil Dutil, agr.
Gilles Gagné, agr.
Jude LeBlanc, agr.
Yves Lefebvre, agr.
Sylvie Thibaudeau, agr.
Anne Vanasse, agr.
Gaétan Villeneuve, agr.

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Martine Bergeron, agr., présidente

Suzelle Barrington, agr.
(jusqu'en septembre 2009)
Guy Mehuys, agr. (jusqu'au 6 février 2010)
Jacques Goulet, agr.
Robert Lagacé, agr.
Gaston Saint-Laurent, agr.
Pascal Thériault, agr.

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Sylvie Lévesque, agr., présidente

Larry Bernier, agr.
Dimitri Fraeys de Veubeke, agr.
Serge Rouleau, agr.
Kevin Wade, agr.

COMITÉ DE LA FORMATION DES AGRONOMES

Larry Bernier, agr., responsable nommé par l'OAQ

Gilles Vézina, agr., nommé par l'OAQ
Marie Mercier, nommée par le MELS
Caroline Boily (suppléante), nommée par le MELS
Marie Mercier, nommée par le MELS
Jacques-André Rioux, agr., nommé par la CREPUQ
David Wees, agr., nommé par la CREPUQ

COMITÉ D'ENQUÊTE

Éric Lavoie, agr., président

Luc Cyr, agr.
Rémy Fortin, agr.
Lise Lachance, administratrice nommée
Ghislain Pelletier, agr.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Richard Beaulieu, agr., président

Charles Bachand, agr.
(à compter du 1^{er} octobre 2009)
Fabienne Gauthier, agr.
Jean-Jacques Simard, agr.*
Marc Préfontaine, agr.
André St-Hilaire, agr.

Inspecteurs :

Chantale Grégoire, agr.
(Économie, gestion et financement agricoles)
Bertrand Lachance, agr.
(Régie de la production animale)
Jean Lecours, agr.
(Économie, gestion et financement agricoles)
Jocelyn Magnan, agr.
(Sol, agrosystème et régulation de la production végétale)
Lucie Maltais, agr.
(Sol, agrosystème et régulation de la production végétale)
Michel Perron, agr.
(Sol, agrosystème et régulation de la production végétale)
Serge Préfontaine, agr.
(Économie, gestion et financement agricoles)
Sophie Rochefort, agr.
(Gestion des terrains de golf)
Guy Saint-Laurent, agr.
(Régie de la production animale)

COMITÉ DE MISES EN CANDIDATURE POUR LES PRIX DE L'OAQ

René Mongeau, agr., président

Gilles J. Gauthier, agr.
Marcel Michaud, agr.
Gaston J. Saint-Laurent, agr.
Cyrille Parent, agr.

COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA MÉDAILLE DE DISTINCTION AGRONOMIQUE 2010

Éric Lavoie, agr., président

Claire Bolduc, agr.
Josée de Grandmont, agr.
Brigitte Dumont, agr.
Robert Gélinas, agr.
Stéphane Perreault, agr.
Richard Wieland, agr.

COMITÉ DES CONFÉRENCES

DU CONGRÈS 2010

Éric Lavoie, agr., président

Alexandre Blais, agr.
Gaétan Bourgeois
Luc Brodeur, agr.
Zaliha Cakmak, agr.
Véronique Guillemette, agr.
Marie-Claude Lapierre, agr.
Serge Proulx, agr.
Thomas Reid, agr.
Richard Wieland, agr.

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS D'ÉQUIVALENCES

Paul Laguë, agr.
Ghislain Gendron, agr.
Gilles Guibault, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LES ACTES AGRONOMIQUES EN AMÉNAGEMENT DES SOLS

Éric Lavoie, agr., président

Alain Chagnon, agr., ing.
Mikaël Guillou, agr., ing.
Robert Lagacé, agr., ing.
Louis Ménard, agr.
Ghislain Poisson, agr.
Roger Rivest, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LES PESTICIDES

René Mongeau, agr., président

François Baillargeon, agr.
Christian Beaudry, agr.
Danielle Bernier, agr.
Jean Cantin, agr.
Yvan Girard, agr.
Jacques Hekimian Madison, agr.
François Labrie, agr.
Johanne Lafortune, agr.
Christine Lajeunesse, agr.
Louis Ménard, agr.
Yannick Méthot, agr.
Sylvie Moreau, agr.
Gabriel Perras, agr.
Stéphane Perreault, agr.
Michel Tremblay, agr.
Daniel Savoie, agr.
Denys Hamelin, agr.

* remplaçant de Richard Beaulieu (art. 110 du Code des professions)

UN PROGRAMME CHARGÉ

L'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) avait débuté l'année 2009-2010 avec un cahier de projets bien rempli. Citons ici les principaux : d'abord un important engagement international pour la réalisation d'un congrès de l'Association mondiale des agronomes (AMIA) en 2012, en association avec les instituts d'agronomie du Canada, projet ambitieux s'il en est un. D'autre part, une démarche pour préciser la place des technologues professionnels dans la prestation d'un acte agronomique, et ce, dans le cadre d'une conciliation proposée par l'Office des professions du Québec aux ordres du secteur des sciences appliquées et des technologies. Et enfin, le grand dossier sur la mobilité de la main-d'œuvre, en deux volets distincts : soit celui des travaux avec la France visant une entente qui doit se concrétiser par un *Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* et celui avec les autres provinces du Canada, dans le cadre de l'*Accord sur le commerce intérieur* visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces. À ceci ajoutons les engagements de nature agronomique que nous avons pris et qui ont mené à la réalisation d'un colloque sur les cultures transgéniques, à la mise en place d'activités de formation, dont celle sur l'aménagement des sols, ainsi que l'analyse d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle tenue en juin 2009 à l'effet qu'une prescription soit émise pour l'usage des pesticides en milieu agricole. Dans un autre ordre d'idées, on ne peut omettre que nous avons aussi un projet d'agrandissement des locaux du siège social sur la table à dessin depuis plus de deux ans, et qu'enfin, nous allions pouvoir le concrétiser!

Les défis ne manquaient donc pas en ce début d'année 2009-2010, année que nous aurions tous souhaitée des plus propices à la réalisation de nombreux projets. Mais le contexte a été tout autre et il a fallu réagir aux impondérables. Impondérables qui m'ont mené à une sérieuse réflexion faisant en sorte que le 3 juillet 2009 j'ai présenté ma candidature au conseil d'administration pour le poste de présidence laissé vacant à la suite de la démission de M. Conrad Bernier, agr. Les administrateurs m'ont fait confiance et ainsi, devant ce nouveau mandat, j'ai privilégié trois lignes d'action : d'abord stabiliser la situation difficile que nous traversons, ensuite consolider les projets dans lesquels nous étions déjà engagés et, enfin, amorcer une projection pour l'avenir. Et je suis fier de dire qu'en cette fin d'année, grâce à l'appui des administrateurs, du personnel de l'OAQ et de nombreux membres bénévoles, nous avons essentiellement atteint nos objectifs.

D'abord, au plan des ressources humaines, nous avons pu combler avantageusement des postes stratégiques devenus vacants et créer une dynamique de travail stimulante et efficace au siège social. Ainsi, l'engagement d'un nouveau syndic et son intégration à l'Ordre ont pu se réaliser harmonieusement, ceci en étroite collaboration avec notre syndique adjointe. Comme les imprévus n'arrivent jamais seuls, nous avons aussi dû combler le poste de répondant en agroenvironnement.

Poste qui a été modifié par les administrateurs pour y intégrer aussi le volet élargi de la pratique professionnelle. Par ailleurs, l'entrée en fonction du conseiller juridique a permis d'ajouter une nouvelle expertise à l'équipe en place.

Côté projets, je peux affirmer que la majorité de ceux qui étaient prévus sont bien engagés. Ainsi, l'organisation du congrès mondial a pris forme, sa structure est bien définie et différents engagements, tant financiers que structurels ont été pris. Des comités de travail se mettent en place, les instituts agronomiques de l'Ouest canadien ont formellement signifié leur engagement et déjà, des partenaires financiers ont commencé à soutenir cet événement que l'on peut qualifier de majeur pour la reconnaissance de la profession. D'autre part, des étapes importantes concernant les deux projets sur la mobilité de la main-d'œuvre (Canada et France) ont été réalisées au cours de l'année et ces derniers devraient se concrétiser par des ententes officielles au cours des prochains mois. Quant au dossier d'harmonisation des rapports avec les technologues professionnels, plusieurs rencontres de travail entre les représentants des sept ordres du secteur des sciences appliquées et des technologies et d'autres avec le conciliateur nommé par l'Office des professions ont mené à une meilleure compréhension des rôles respectifs. Un projet de modification à la *Loi sur les agronomes* et de mise en place d'un règlement en sont ressortis, ce qui devrait mener à des résultats concrets d'ici la fin de l'automne 2010. Enfin, notons que l'année 2009-2010 a permis de concrétiser une longue démarche, entreprise depuis plus de deux années et permettant de développer la pratique agronomique dans le domaine de l'aménagement des sols. À cet effet, l'OAQ a mis en place une importante activité de formation en aménagement des sols afin de répondre aux besoins croissants des conseillers et des confrères offrant des services dans ce domaine.

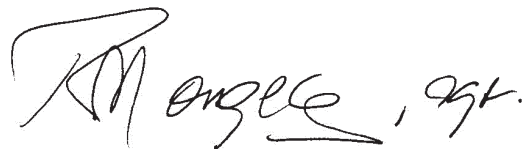
La base ayant été consolidée, nous avons pu amorcer une réflexion pour l'avenir, notamment en ce qui concerne la modernisation de nos moyens de communication. Le colloque sur les cultures transgéniques de novembre 2009 a ainsi été l'occasion d'offrir une diffusion simultanée sur le Web, en réponse à une attente de longue date signifiée par les membres. L'enthousiasme des utilisateurs devrait ainsi ouvrir la porte à un nouveau médium de formation pour les agronomes, créant de meilleures opportunités, entre autres, pour les membres éloignés des sites où se tiennent les sessions de formation. Dans la foulée, nous sommes aussi à revoir nos priorités de communication et de diffusion, où les outils électroniques occuperont une plus grande place, incluant, bien entendu, la modernisation de notre site Web. Par ailleurs, il faut voir que le processus de travail en marche pour l'organisation du congrès mondial constituera une source de réflexion importante pour le développement de la profession, puisqu'il nécessitera l'apport de nombreux agronomes.

Les finances de l'Ordre

Nous avons traditionnellement maintenu à l'OAQ une rigueur budgétaire exemplaire qui nous a permis de dégager de légers surplus au cours des dernières années. Des surplus suffisants pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation sans toutefois accumuler plus qu'il n'en faut pour une organisation à but non lucratif. À la lecture des états financiers qui ont été vérifiés par la firme comptable Gosselin et Associés inc., vous constaterez que l'exercice 2009-2010 est marqué par un déficit. Grâce à un budget prévisionnel bien constitué, à un suivi rigoureux des différents autres postes de dépenses et à des revenus à la hausse, nous avons su faire face à des frais juridiques imprévisibles et ainsi limiter la perte aux états financiers.

Remerciements

Comme il est de tradition, je désire souligner l'important apport des personnes qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'OAQ. Je voudrais toutefois appuyer davantage sur la spécificité de cette année; sans la cohérence et la convergence de toutes ces personnes, il n'aurait pas été possible de présenter de pareils résultats. En premier lieu, je veux ici remercier très sincèrement le vice-président, Éric Lavoie, pour le difficile rôle qu'il a tenu en juin 2009 alors qu'il a occupé les fonctions dévolues à la présidence ainsi que pour son appui tout au long de l'année. Je remercie aussi les membres du conseil d'administration pour leur appui indéfectible, le personnel de l'OAQ pour son dévouement et sa confiance, tous les bénévoles qui ont généreusement répondu aux différents demandes ainsi que nos partenaires pour leur soutien toujours apprécié.



RENÉ MONGEAU, AGRONOME
PRÉSIDENT

À titre de directeur général de l'Ordre des agronomes du Québec, mon rôle consiste à coordonner et à assurer le contrôle des opérations, des activités et de l'administration de l'OAQ. Je vois au contrôle et à l'application des objectifs, des stratégies, des politiques et des procédures ou normes adoptés par les instances décisionnelles et j'assure la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles de l'OAQ. Je soutiens aussi les activités de la présidence, du comité exécutif, du conseil d'administration et des divers comités. Par ailleurs, à titre de secrétaire de l'OAQ, je suis responsable de tous les aspects légaux liés aux obligations de notre organisme.

Ressources humaines

Cette année, plusieurs changements se sont produits au niveau des ressources humaines, dont ma nomination à titre de directeur général et secrétaire à la suite de l'intérim que j'ai assumé à la direction générale à compter de novembre 2008. Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé de procéder à la mise en place d'un poste permanent au bureau du syndic. Cette modification a été effectuée à la suite de la décision de M. Georges O'Shaughnessy, agr., de quitter ses fonctions. L'agronome Bruno Breton occupe maintenant la fonction de syndic. Depuis son arrivée, M. Breton a revu, en collaboration avec la syndique adjointe, M^{me} Jocelyne Morin, agr., certaines procédures de fonctionnement et a mis en place des mesures de reddition de compte administratives. Au cours de l'automne, M^{me} Yveline Martin, agr., a décidé de relever un nouveau défi et a quitté ses fonctions à l'OAQ. Elle a toutefois assuré le suivi de ses dossiers jusqu'à l'entrée en fonction de M. Raymond Leblanc, agr.

Par ailleurs, en réponse à une demande de l'Assemblée générale de 2008, l'OAQ a procédé à l'engagement d'un conseiller juridique, soit M^e François-Xavier Robert. Ce dernier s'occupe des dossiers de pratique illégale et d'usurpation de titre, de la mise à jour des règlements de l'OAQ et il agit comme secrétaire du conseil de discipline et du comité de révision. Il fournit aussi différents avis juridiques et il se voit confier quelques mandats spécifiques.

Finalement, par souci d'efficacité et de respect de la séparation des fonctions comptables, l'OAQ a procédé à l'impartition de sa comptabilité auprès de la firme Gestias.

L'ensemble de ces changements a bien entendu affecté les opérations de l'OAQ et exigé un peu plus des employés en poste pendant toutes ces transitions; je ne les remercierai jamais assez pour leur dévouement et leur collaboration. J'en profite aussi pour remercier tous les employés qui ont quitté leurs fonctions au cours de la dernière année, ils ont contribué, chacun à leur façon, au développement de l'OAQ et à la réalisation de sa mission.

Ressources financières

La situation financière de l'OAQ est saine et permet de faire face à des années exceptionnelles, comme celle que nous avons connue en 2009-2010. À la lecture des états financiers, vous constaterez un déficit non prévu de 40 533 \$ Celui-ci est essentiellement dû à une explosion des frais juridiques. Ce poste de dépenses est intimement lié à notre mandat de protection du public, notamment pour la discipline et la pratique illégale, mais aussi à la défense des décisions prises par l'OAQ.

Bien que nous ne connaissions pas l'avenir, nous pouvons, en regardant le passé, remercier les dirigeants de l'OAQ qui nous ont précédés ainsi que ceux qui sont actuellement en poste d'avoir géré les finances dans un souci constant de pérennité de l'organisation.

Bien entendu, tout organisme doit remplir ses obligations de vérification externe. En ce sens, un appel d'offres effectué au début de 2009 a permis de proposer un choix de vérificateurs à l'Assemblée générale qui a retenu les services de la firme Gosselin et Associés inc. Comptables agréés.

Ressources matérielles

Dans ce domaine aussi, il y a eu beaucoup d'action au cours des derniers mois; l'agrandissement des locaux du siège social a permis de régler un problème d'espace identifié depuis plusieurs années, tant par la direction que par le personnel en place. Par la même occasion, des espaces indépendants sont maintenant dédiés au bureau du syndic. Ceci confirme, non seulement dans les faits mais aussi du point de vue de la perception, le traitement confidentiel des dossiers du syndic et de la syndique adjointe.

Par ailleurs, nous avons profité du réaménagement des locaux de l'OAQ pour régler certains problèmes liés à vétusté des systèmes téléphoniques et informatiques. Des investissements nécessaires réalisés dans un souci d'efficacité.

Secrétaire de l'Ordre des agronomes du Québec

À titre de secrétaire de l'Ordre des agronomes du Québec, j'ai entre autres à assumer les fonctions de secrétaire d'élection pour les postes de président et de vice-président de notre organisation. Le vice-président a été élu par acclamation alors que le poste de la présidence a fait l'objet d'un scrutin des membres qui ont eu à voter pour l'un des trois candidats en lice, menant à l'élection de M. Conrad Bernier, agr., le 12 mai 2009. Comme ce dernier a quitté son poste le 4 juin suivant, et conformément à la procédure prévue au *Code des professions*, le conseil d'administration a procédé, le 3 juillet 2009, au choix d'un nouveau président parmi ses membres, soit M. René Mongeau, agr. Précisons que le vice-président, M. Éric Lavoie, agr., a assumé l'intérim entre le 4 juin et le 3 juillet 2009.

Par ailleurs, la suite de la démission du président Bernier, les membres réunis en assemblée générale ont demandé aux administrateurs de prévoir des dispositions précises et inhérentes à l'OAQ relativement à une telle vacance. Un projet de règlement a été adopté à cet effet, pour consultation auprès des membres. À la suite de cette consultation, un projet final sera officiellement adopté par le conseil d'administration et soumis à l'Office des professions du Québec.

Les communications à l'Ordre des agronomes du Québec

Tout au long de l'année, nous avons exploré de nouveaux outils de communication afin d'améliorer les contacts avec les membres. La diffusion en simultanée du colloque sur les cultures transgéniques a été grandement appréciée mais représente des coûts fixes très importants pour ce type d'évènement par rapport au nombre de participants rejoints. Nous sommes toujours à l'affût quant à l'utilisation d'autres outils Web moins dispendieux mais pouvant répondre adéquatement aux besoins de diffusion d'activité de formation continue.

Dans cette même optique de resserrer nos liens avec les membres, nous avons joint au formulaire de renouvellement du permis d'exercice 2010-2011 un dépliant présentant un bref bilan de nos réalisations de la dernière année. Cette initiative a été bien reçue et appréciée de plusieurs et sera poursuivie l'an prochain.

La lecture de ce rapport annuel vous permettra de constater l'ampleur des travaux effectués à l'OAQ dans le cadre de notre mandat de protection du public. Je ne reprendrai pas ici l'énumération de chacun, mais je tiens tout de même à rappeler que derrière chaque statistique mentionnée dans les pages qui suivent se cache un travail gigantesque effectué par le personnel de l'OAQ et par les bénévoles de chaque comité dont vous retrouverez les noms dans les pages qui précèdent. Je profite de cette tribune pour les en remercier.



RICHARD PETIT, AGRONOME, MBA
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Mandat

Le conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'OAQ.

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, les administrateurs du conseil d'administration ont participé à sept séances régulières et ils ont été convoqués à deux séances tenues par conférences téléphoniques. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres du conseil d'administration ont notamment donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

Ressources humaines

Apporter quelques modifications au *Manuel de l'employé de l'Ordre des agronomes du Québec*, lequel constitue un cadre de référence quant à la politique de fonctionnement et aux conditions de travail et d'avantages sociaux des employés de l'OAQ.

Adopter le plan d'effectif pour l'année 2009-2010, lequel comprend onze employés réguliers.

Nommer les inspecteurs pour la réalisation du programme de surveillance générale 2009-2010 et les autoriser à agir comme enquêteur et comme expert pour seconder le comité d'inspection professionnelle.

Nommer l'agronome Jocelyne Morin à titre de syndique par intérim du 22 mai au 5 octobre 2009 à la suite de la démission de M. Georges O'Shaughnessy, agr., survenue le 21 mai 2009.

Nommer l'agronome Bruno Breton à titre de syndic permanent et à temps plein, à compter du 5 octobre 2009.

Comités et nominations

Nommer les cinq membres du comité exécutif 2009-2010, dont le trésorier.

Nommer les membres des comités légaux et d'orientation de l'Ordre.

Nommer les membres du comité de travail mandaté de développer et de proposer le programme de la journée de conférences du congrès 2010.

Nommer les représentants de l'OAQ sur des comités mis en place par des partenaires, notamment au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), à Solidarité rurale du Québec, au comité services-conseils du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), à la commission chimie et fertilité des sols et au comité Approche intégrée d'acquisition de connaissances et de caractérisation à la ferme des charges fertilisantes réelles des effluents d'élevage de ce même organisme.

En plus des mandats reconduits, confier de nouveaux mandats en cours d'année à différents comités en vue de répondre à des besoins spécifiques.

Mettre en place un comité de travail ayant le mandat de produire un mémoire sur les modifications proposées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) au *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA).

En suivi à une demande de l'Assemblée générale annuelle 2009, nommer les membres du comité *ad hoc* sur les pesticides.

Affaires légales et professionnelles

Adopter le programme de surveillance 2009-2010 du comité d'inspection professionnelle.

Décider d'administrer, en décembre 2009, le *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie* aux nouveaux agronomes admis en avril, en septembre et en novembre 2009.

Accepter la demande du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) à l'effet que le *Plan d'accompagnement agroenvironnemental* (PAA) et la feuille de travail qui l'accompagne puissent être acceptés comme partie intégrante du *Plan agroenvironnemental de fertilisation* (PAEF) et comme diagnostic et démarche agroenvironnementale, sous réserve de certaines conditions.

Organiser une journée de formation à l'intention des administrateurs de l'OAQ ainsi que d'un représentant par section.

Adopter les modifications à la *Politique de formation continue* de l'OAQ proposées par le comité de formation continue.

Élire le président de l'OAQ, conformément à l'article 81 du *Code des professions* après avoir adopté une procédure à cet effet.

Nommer M^e François-Xavier Robert à titre de responsable de l'accès à l'information pour les documents reliés au volet public sur le contrôle de l'exercice de la profession ainsi qu'au volet privé sur l'administration et la vie associative et l'agronome Louisette Rougeau à titre de substitut.

Nommer l'agronome Bruno Breton à titre de responsable de l'accès à l'information pour les documents du bureau du syndic et l'agronome Jocelyne Morin à titre de substitut.

Nommer M^e François-Xavier Robert à titre de secrétaire du conseil de discipline et du comité de révision.

Appuyer la déclaration intitulée *L'occupation des territoires, un projet social durable pour le Québec* rédigée par Solidarité rurale du Québec.

Adopter un projet-pilote en inspection professionnelle concernant la prise de copie de dossiers lors d'une visite d'inspection professionnelle dans les domaines de l'économie, gestion et financement agricoles et de la régulation de la production animale.

Proposer et consulter les agronomes sur certaines modifications à la *Loi sur les agronomes* et sur les trois projets de règlements suivants :

- Projet de règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des agronomes du Québec;
- Projet de règlement modifiant le Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des agronomes du Québec;
- Projet de règlement modifiant le Règlement sur les modalités d'élection du Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec.

Reconnaître les programmes suivants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) de l'Université Laval et de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement (FSAE) de l'Université McGill comme donnant ouverture au permis d'exercice de la profession d'agronome :

Université Laval

Agronomie

- Concentration Productions végétales
- Concentration Productions animales
- Concentration Agronomie générale
- Concentration Sols-environnement

Agroéconomie

Génie agroenvironnemental

- Concentration agronomique

Sciences et technologie des aliments

- Concentration Agronomie

Université McGill

Agro-Environmental Sciences Major (B. Sc. (Ag. Env. Sc.))

- Specialization in Animal Production
- Specialization in Ecological Agriculture
- Specialization in Plant Production
- Specialization in Soil and Water Resources
- Specialization in Agricultural Economics

Agricultural Economics Major (B. Sc. (Ag. Env. Sc.))

- Specialization in Agribusiness

Bioresource Engineering Major (B. Eng. (Bioresource))

- Professional Agrology Option

Accepter les termes de la lettre d'entente pour instituer et guider la coordination du travail entre les instituts agronomiques du Canada.

Approuver le projet d'Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) avec les autorités françaises visant à faciliter et à accélérer la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant l'agronomie au Québec ou en France.

Approuver la liste des programmes et des dominantes d'approfondissement des universités françaises à inclure dans l'ARM.

Approuver une entente entre l'OAQ, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, permettant la mise en œuvre du programme d'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel.

Administration et budget

Adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Recommander à l'assemblée générale annuelle 2009 de l'Ordre d'adopter l'offre de services de la firme Gosselin et associés pour la vérification des états financiers 2009-2010.

Recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'adopter une hausse de cotisation pour le renouvellement du permis d'exercice 2010-2011, laquelle représente une augmentation selon l'Indice moyen des prix à la consommation (IPC) de 2,2 %.

Recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'adopter un nouveau libellé de la catégorie « membre invalide » en prenant en compte les commentaires émis dans le cadre de la 35^e assemblée générale annuelle du 7 juin 2008.

Confier à la firme Gestias la réalisation des tâches liées à la comptabilité de l'OAQ.

Nommer les signataires de chèques de l'OAQ selon certains critères.

Adopter le budget pour l'année 2009-2010.

Adopter le plan d'action 2009-2010.

Réévaluer la politique de rémunération du président et du vice-président de l'OAQ et maintenir l'essentiel de celle-ci.

Adopter un nouvel organigramme pour l'administration du siège social.

Nommer le comité d'évaluation du directeur général comme prévu à la politique de gouvernance *L'évaluation de la performance du directeur général*

Adopter la *Politique de l'Ordre des agronomes du Québec sur les documents accessibles sans restriction*.

Adopter les modifications à la *Politique de gestion des envois par courriel de l'Ordre des agronomes du Québec*.

Communication et visibilité

Accepter l'invitation de l'Union des producteurs agricoles à ce que l'OAQ s'associe à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de septembre 2009.

Adopter une orientation générale faisant du Web la plateforme privilégiée pour communiquer avec les membres.

Convenir que le congrès 2010 se tiendra à Saint-Hyacinthe les vendredi et samedi 4 et 5 juin 2010 et traitera des nouvelles technologies et de la pratique agronomique.

Adopter le contenu préliminaire du colloque sur les cultures transgéniques.

Adopter les dates, heures et lieu pour la tenue de la 37^e assemblée générale annuelle de l'OAQ.

Sélectionner les récipiendaires 2010 pour les différents prix de l'OAQ, soit le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique, le Prix Henri-C.-Bois et le Mérite Spécial Adélarde-Godbout ainsi que pour le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.

Présenter la candidature d'une agronome au Temple de la renommée de l'agriculture du Québec.

En suivi à une demande de l'assemblée générale annuelle de juin 2009, mandater le personnel du siège social de diffuser, lorsque possible, des renseignements lors du décès d'agronomes telles les coordonnées du salon funéraire et du lieu des funérailles.

Mandat

Le comité exécutif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes de l'Ordre et exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués.

Activités de l'année

Au cours de l'année financière 2009-2010, le comité exécutif s'est réuni à 16 reprises. En plus de faire des recommandations au conseil d'administration et d'assurer la gestion des dossiers courants, le comité exécutif a adopté des résolutions sur les sujets présentés ci-dessous, ceci conformément à la délégation de pouvoirs entérinée le 27 janvier 2007.

Ressources humaines

Engager le conseiller juridique, M^e François-Xavier Robert.

Engager l'agronome Raymond Leblanc à titre de répondant en agroenvironnement et pratique professionnelle.

Adopter les conditions d'emploi des inspecteurs et des enquêteurs relativement à la mise en œuvre du programme de surveillance générale 2009-2010 de l'inspection professionnelle.

Affaires légales et professionnelles

Retirer 157 noms du tableau des membres de l'OAQ pour non-renouvellement du permis d'exercice au 1^{er} avril 2009.

Délivrer un permis d'exercice régulier à 141 nouveaux agronomes.

Délivrer un permis d'exercice régulier à un candidat qui avait obtenu un permis d'exercice temporaire et qui a réussi l'examen de l'Office de la langue française en plus de remplir les autres formalités requises à l'obtention de son permis.

Délivrer deux permis restrictifs temporaires.

Accorder, en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, trois permis d'exercice temporaires pour une période d'au plus un an, conditionnellement à la réussite de l'examen d'admission de l'Ordre, en attendant de réussir l'examen de l'Office de la langue française du Québec.

Accorder 51 équivalences de diplôme et 4 équivalences de formation.

Traiter des dossiers relatifs à l'application de l'article 45 du *Code des professions* et accepter les demandes d'admission à l'OAQ et d'inscription au tableau des membres conditionnellement à la réussite de l'examen d'admission et à la satisfaction aux autres conditions de délivrance du permis compte tenu qu'il n'y avait pas de lien entre la décision judiciaire fournie et la pratique de l'agronomie.

Traiter des dossiers relatifs à l'application de l'article 55.1 du *Code des professions*.

Traiter les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de stages, d'activités de formation ou de limitation de permis d'exercice.

Compléter la composition de certains comités de l'Ordre nommés par le conseil d'administration.

Prendre trois décisions de poursuite dans des cas de pratique illégale ou d'usurpation de titre.

Former des comités *ad hoc* de travail avec différents ordres professionnels.

Approuver l'organisation d'activités de formation continue offertes par l'OAQ.

Nommer les membres du comité ayant pour mandat de revoir les façons de faire lors de l'inspection professionnelle des membres.

Administration et budget

Attribuer 50 bourses d'études à des étudiants gradués membres de l'Ordre et 4 bourses à des agronomes agissant comme coopérants volontaires en développement international, pour une contribution totale de plus de 18 700 \$.

Entériner, pour l'exercice 2010-2011, les frais d'ouverture de dossier, de réinscription au tableau des membres, d'admission à la pratique ainsi que de demandes d'équivalence de diplôme ou de formation.

Établir les modalités et le montant des frais pour obtenir un permis restrictif temporaire.

Instaurer et déterminer les frais exigibles pour la gestion de l'examen permettant l'attribution d'une équivalence de formation.

Approuver le contrat de location ainsi que les travaux de réaménagement du siège social.

Établir les augmentations de salaires et les échelles salariales des employés du siège social pour 2010-2011.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Au 1^{er} avril 2009, 3 269 membres étaient inscrits au tableau des membres de l'Ordre
 - 157 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau.
 - 68 membres se sont réinscrits.
 - 138 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année; de ce nombre 35 avaient préalablement obtenu une équivalence de diplôme ou de formation.
 - 3 permis temporaires ont été délivrés.
 - 2 membres à vie ont été inscrits au tableau d'honneur.
 - 15 membres sont décédés, dont 3 avaient le statut de membre régulier et 1 de membre à vie.
 - 1 membre a changé de statut passant de « permis temporaire » à permis régulier.
- Ainsi, en date du 31 mars 2010, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3 313 agronomes en plus des 94 agronomes inscrits au tableau d'honneur.

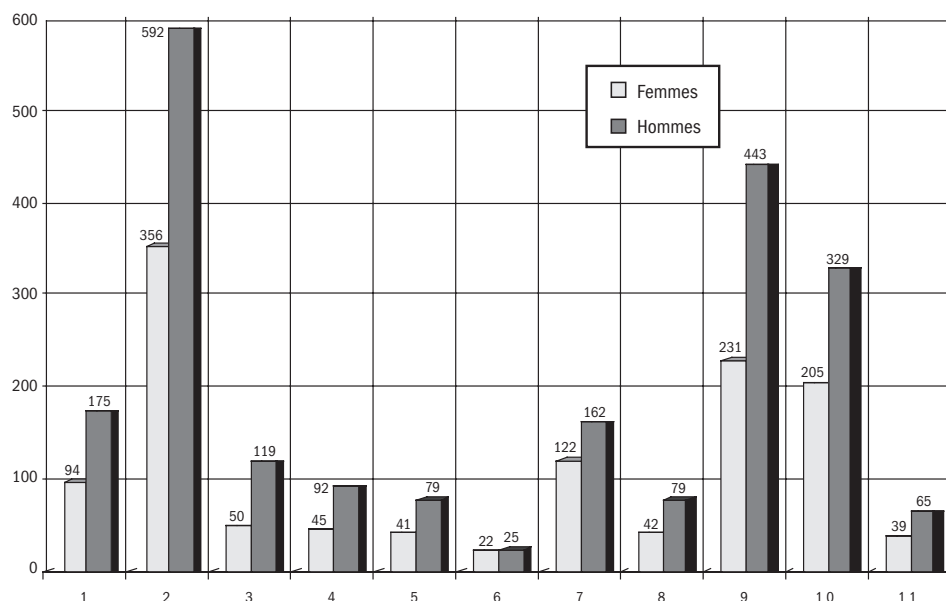
Classe de cotisation	Nombre	Montant
Régulier	3 118	467,50 \$
Retraité	117	155,65 \$
Membre à vie	62	0 \$
Invalide	16	155,65 \$
Tableau d'honneur	94	0 \$

Les frais de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquis hors du Québec étaient de 142,64 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier au montant de 83,28 \$ ainsi que les taxes applicables.

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 188,70 \$ auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier au montant de 83,28 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

Le montant de la cotisation pour 2009-2010 était de 467,50 \$, auquel s'ajoutaient les taxes et la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec. La date limite pour renouveler le permis d'exercice était le 31 mars 2010.

Répartition de tous les membres par section et selon le sexe au 31 mars 2010

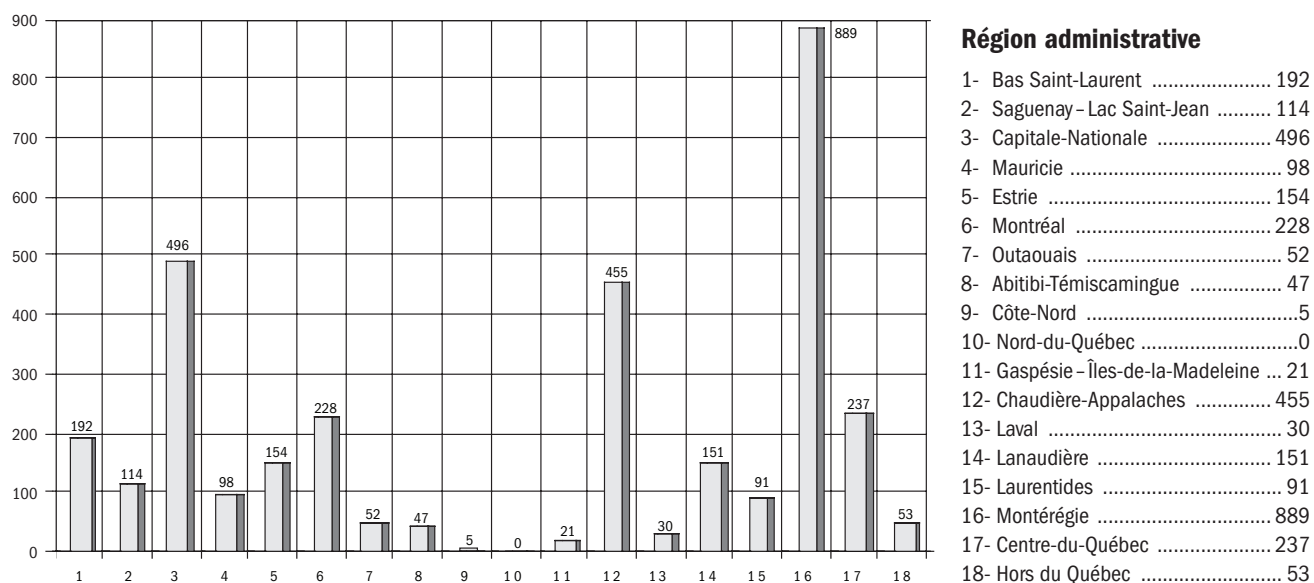


Sections

- 1- Laval – Rive-Nord(269)
 - 2- Québec (948)
 - 3- Mauricie – Centre-du-Québec..(169)
 - 4- Est du Québec (137)
 - 5- Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord(120)
 - 6- Abitibi-Témiscamingue(47)
 - 7- Estrie – Bois-Francs.....(284)
 - 8- Outaouais(121)
 - 9- Montréal – Rive-Sud.....(674)
 - 10- Saint-Hyacinthe.....(534)
 - 11- Côte-du-Sud(104)
- Nombre total de femmes:..... 1 247
 Nombre total d'hommes:..... 2 160

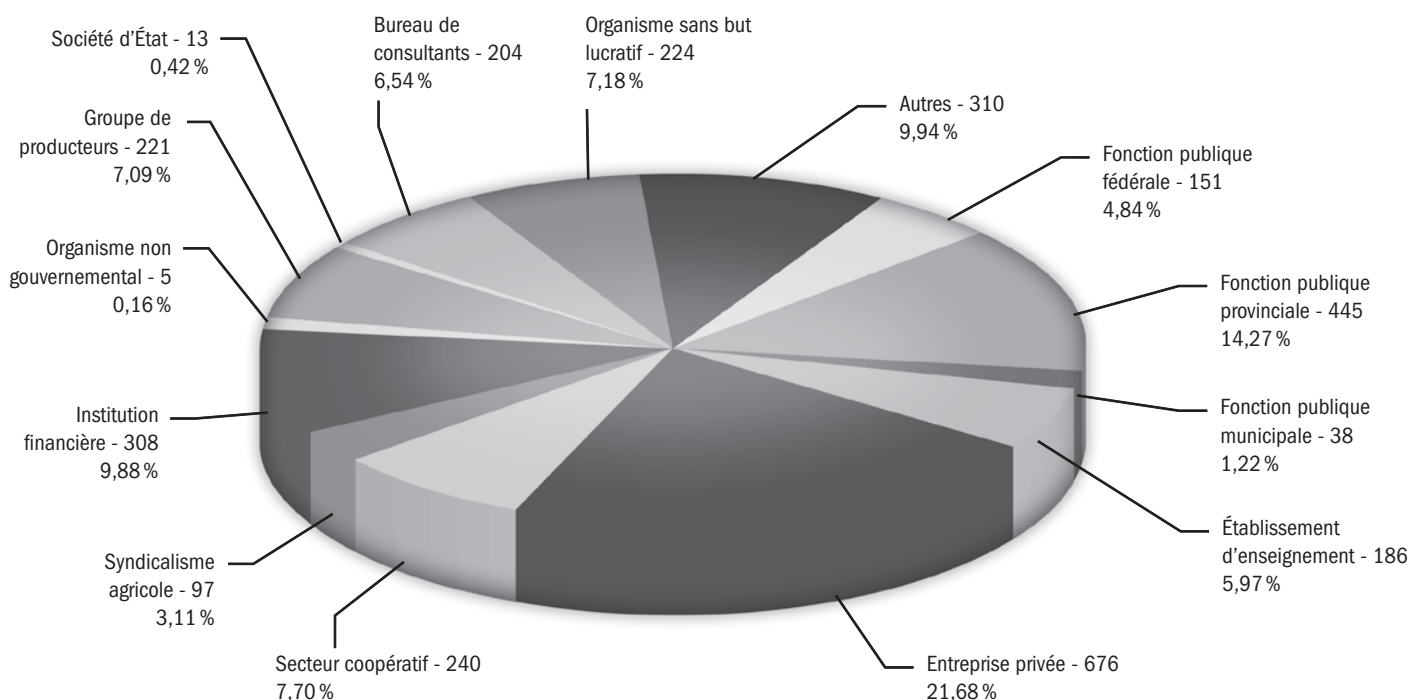
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Répartition des membres par région administrative du Québec au 31 mars 2010*

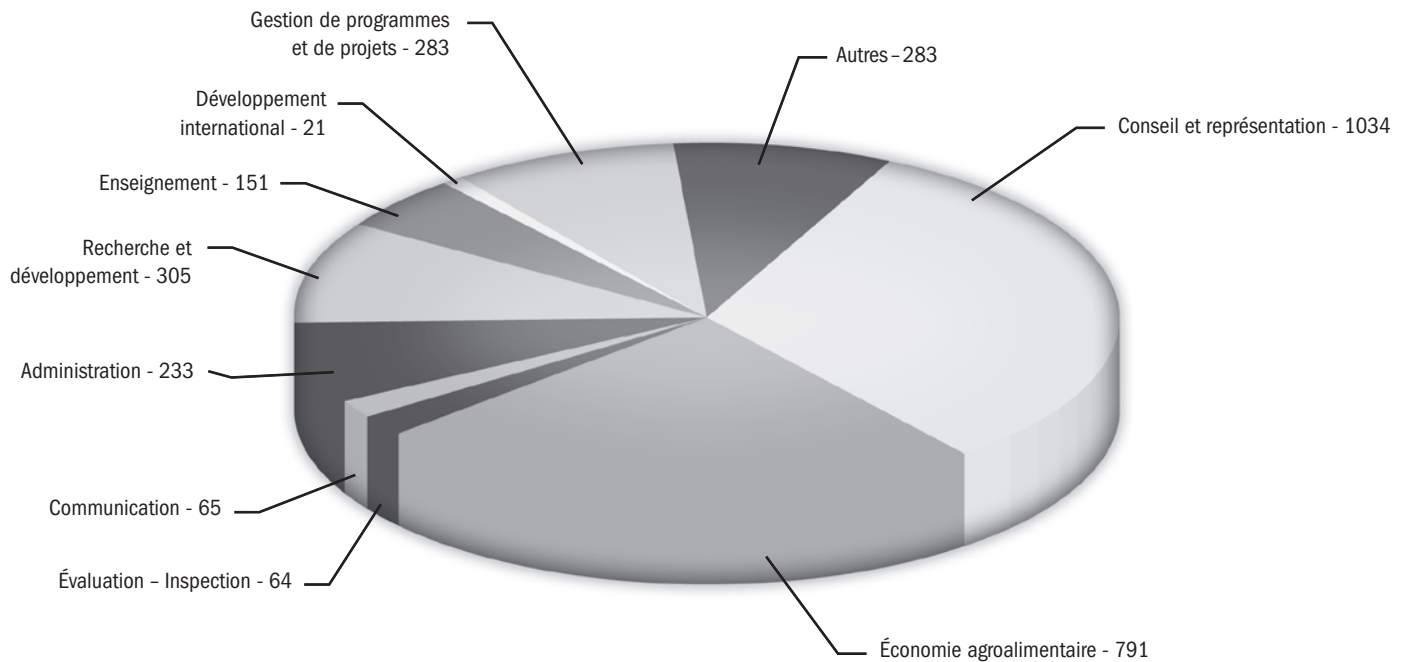


* Ces statistiques ne comprennent pas les membres inscrits au tableau d'honneur

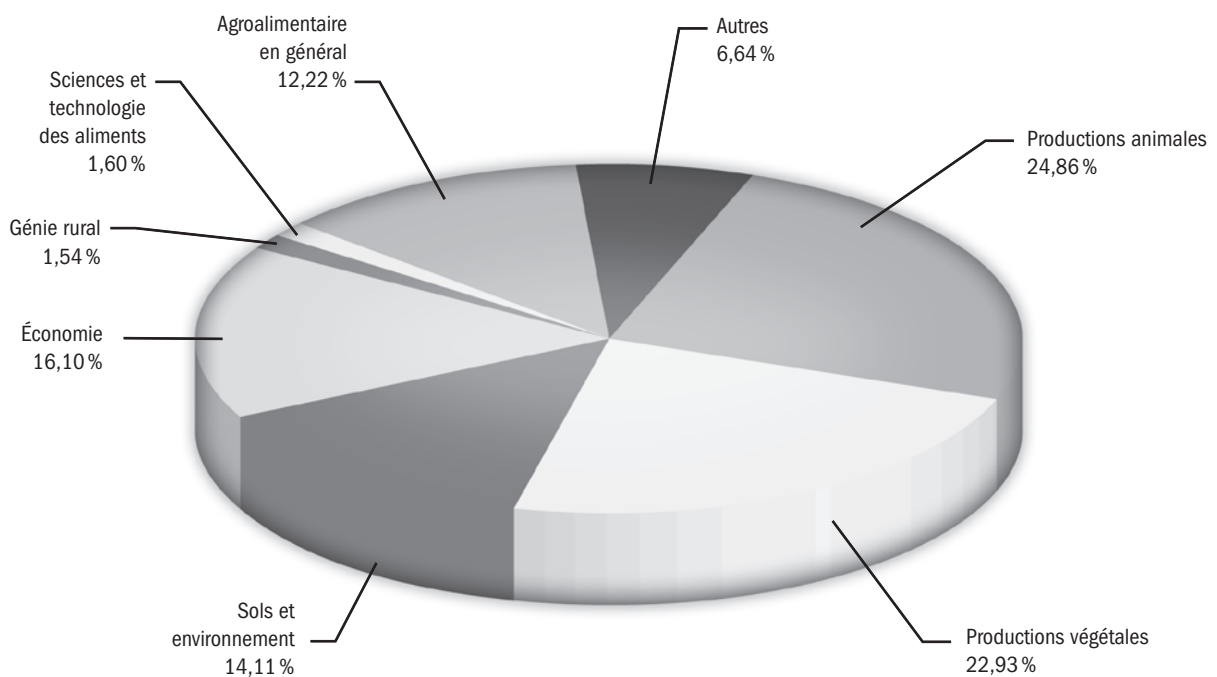
Répartition des membres *réguliers* selon le type d'employeur au 31 mars 2010



Répartition des membres selon le domaine d'intervention au 31 mars 2010



Répartition des membres *réguliers* selon leur champ d'activité au 31 mars 2010



ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

FORMATION DES AGRONOMES

Le *Code des professions* oblige le conseil d'administration de chaque ordre professionnel à collaborer, avec les autorités des établissements d'enseignement du Québec concernés, à l'élaboration et à la révision des programmes d'études conduisant à l'obtention d'un diplôme donnant ouverture à un permis d'exercice (art. 184). À cet effet, les administrateurs de l'Ordre des agronomes du Québec ont délégué cette tâche à son comité de la formation des agronomes.

Mandat

Ce comité est formé en vertu d'un règlement de l'OAQ : le *Règlement sur le comité de la formation des agronomes*. Son mandat consiste à « examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes ».

Rappelons qu'en 2008, le conseil d'administration de l'OAQ avait confié à ce comité le mandat de revoir les critères de reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles pour l'analyse des diplômes obtenus au Québec et à l'étranger, ce qui avait été réalisé avec brio.

Activités

Le comité de la formation des agronomes a tenu trois réunions en 2009-2010. Le comité a terminé, en collaboration avec les universités Laval et McGill, la révision des baccalauréats reconnus actuellement par l'OAQ en vue de répondre aux nouveaux *Critères de reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles*. Le conseil d'administration de l'OAQ a adopté les nouveaux programmes à sa réunion du 28 novembre 2009. Ainsi, dès l'automne 2009, les étudiants ont pu s'inscrire à ces nouveaux baccalauréats qui débiteront, pour la plupart, en septembre 2010.

Le comité a aussi terminé la révision de la *Liste des crédits agronomiques*¹ qui se compose de cours que l'on retrouve à l'intérieur de ces baccalauréats et l'a fait adopter par le conseil d'administration de l'OAQ le 30 janvier 2010. Cette liste est utilisée par le comité des équivalences dans le cas de candidats qui n'ont pas étudié dans un programme reconnu et qui sont en cheminement de formation pour devenir agronome.

Les discussions sont en cours avec les universités Laval et McGill pour l'ajout d'un cours ou l'intégration de contenu obligatoire sur la déontologie et la pratique professionnelles dans tous les baccalauréats reconnus par l'OAQ.

Je tiens à souligner la grande collaboration des deux universités avec l'OAQ et le comité de la formation des agronomes afin d'arriver à des résultats tangibles dans les délais prescrits.

¹ Les diplômes et concentrations que l'OAQ reconnaîtra comme donnant ouverture au permis d'exercice de la profession d'agronome sont présentés dans le rapport du conseil d'administration publié en page 11.

En terminant, je veux remercier tous les membres du comité ainsi que ceux des sous-comités pour le magnifique travail accompli. J'adresse des remerciements particuliers à Louissette Rougeau, agr., pour son professionnalisme et son appui constant aux travaux de ce comité ainsi qu'à Johanne Bisson pour l'excellence de son travail clérical.

LARRY BERNIER, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

ÉQUIVALENCES

L'analyse des demandes d'équivalences de diplôme ou de formation est réalisée à l'OAQ par les membres du comité des équivalences qui ont pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour l'ouverture du permis d'exercice de la profession d'agronome².

Le comité des équivalences s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2009-2010 pour analyser les demandes reçues. Il a évalué 66 dossiers de candidats possédant un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou au Québec. À la suite de l'étude de ces dossiers, le comité a recommandé au comité exécutif d'accorder 51 équivalences de diplôme et 4 équivalences de formation (dont une faisant suite à un dossier analysé en 2008-2009). Soulignons que, de ces 4 équivalences, 3 provenaient de candidats ayant obtenu leur diplôme hors du Québec. Toutes ces recommandations ont été acceptées par le comité exécutif permettant ainsi à ces candidats de se présenter à l'examen d'admission à la pratique agronomique.

Deux candidats possédant un diplôme délivré par un établissement situé à l'extérieur du Québec ont été refusés parce que leur formation ne répondait pas aux exigences de l'OAQ. Considérant leur profil de formation, l'un d'eux a été référé à l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'autre à l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Néanmoins, l'OAQ les a invités à communiquer avec les universités Laval et McGill s'ils souhaitaient poursuivre leur démarche afin de devenir éventuellement membre de l'Ordre des agronomes du Québec.

Par ailleurs, le comité a accordé des équivalences partielles à cinq candidats ayant obtenu leur diplôme à l'extérieur du Québec et leur a demandé de réussir certains cours pour obtenir leur équivalence de formation. Le comité a demandé à deux de ceux-ci des renseignements complémentaires sur leur dossier avant de pouvoir définir les cours devant être réussis.

² *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronome et Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec.*

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

De plus, les membres du comité ont effectué l'analyse préliminaire (aussi appelée *étude de cheminement de formation*) de 5 dossiers d'autres candidats étudiant au Québec qui sont inscrits dans un baccalauréat apparenté à ceux reconnus par l'OAQ. Le comité a élaboré ou approuvé, pour chacun, un programme de cours personnalisé permettant de respecter les exigences de l'OAQ.

Plusieurs candidats ont présenté un excellent dossier académique, d'où le nombre important de demandes d'équivalences acceptées. Le comité a également constaté que de plus en plus de candidats ont vécu une intégration au secteur d'activité de l'agroalimentaire québécois en suivant le programme *Agrippez-vous*, une formation offerte par l'organisme d'intégration *Carrefour Blé*, avant de soumettre leur dossier à l'OAQ. Le comité considère que cette formation accroît leur chance de réussite de l'examen d'admission et facilite leur intégration à la profession.

Un merci particulier à Josée Vaillancourt qui a contribué à répondre à 126 demandes d'information reçues au siège social et qui a rencontré quelque 50 candidats qui préparaient leur dossier.

L'année 2009-2010 a été marquée par les travaux menant au futur arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des agronomes, aussi appelé *Entente France-Québec*, afin de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre en agronomie. En suivi à la visite de notre homonyme français de la Commission des titres d'ingénieur de France, le comité des équivalences a tenu deux importantes réunions afin d'examiner les rapports de l'agronome Alfred Marquis, qui a agi comme consultant dans ce dossier, et d'élaborer une recommandation qui a été transmise au conseil d'administration à l'automne 2009. Ce dernier a adopté le texte préliminaire de l'arrangement qui permettra aux détenteurs de certains diplômes d'ingénieur de 14 universités françaises d'être reconnus d'emblée par l'OAQ lorsque l'entente finale sera signée par les représentants de la France et du Québec. Ainsi, les candidats français n'auront plus besoin de présenter leur dossier au comité des équivalences car ils pourront s'inscrire directement à l'examen d'admission.

MARTINE BERGERON, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU COMITÉ

ADMISSION

En 2009-2010, l'OAQ a continué à travailler avec les futurs agronomes en collaboration avec l'Association générale des étudiants en agriculture, alimentation et consommation de l'Université Laval et avec l'Association des futurs agronomes du Québec de l'Université McGill. Plusieurs activités liées au cheminement préparatoire à la vie professionnelle ont été organisées afin de mieux faire connaître la profession d'agronome et le rôle d'un ordre professionnel aux étudiants de ces deux facultés, dont notamment l'activité *Agronome d'un jour* qui s'est soldée par environ 20 jumelages d'un étudiant

et d'un agronome. Le président de l'Ordre, M. René Mongeau, agr., a rencontré les étudiants à plusieurs reprises au cours de l'année et une session d'information sur l'examen d'admission s'est tenue dans chacune des universités. Je remercie les agronomes Jean Lecours et Grégoire Brisson, bénévoles pour l'OAQ, ainsi que Sophie St-Louis, agr., chargée de projets à l'OAQ, pour leur contribution à cette importante activité de préparation pour les futurs agronomes.

Le comité d'admission a tenu une réunion au cours de l'année et a organisé, en novembre 2009, une rencontre 5 à 7 à laquelle les examinateurs étaient conviés afin d'échanger sur le processus d'admission. Le comité s'est ensuite réuni afin d'évaluer les orientations à donner en suivi à cet événement.

Des trois sessions d'examen qui ont eu lieu au cours de l'exercice financier 2009-2010, deux ont été tenues à Québec et une à Longueuil. Ainsi, au cours de la dernière année, 166 candidats se sont présentés à l'examen et 141 ont obtenu un permis d'exercice de la profession alors que 25 candidats n'ont pas réussi l'examen d'admission. Il est à noter que des 166 candidats qui ont tenté d'obtenir leur permis d'exercice, 50 avaient antérieurement obtenu une équivalence de diplôme et que parmi eux, on dénombrait 46 équivalences de diplôme obtenus à l'extérieur du Québec et 4 équivalences de formation, dont une délivrée à un candidat diplômé d'une université située à l'extérieur du Québec. Autre statistique intéressante, des 50 candidats ayant obtenu une équivalence ou l'autre, 38 ont réussi l'examen d'admission alors que 12 l'ont échoué. Parmi ces derniers, 11 candidats avaient obtenu une équivalence de diplôme et l'autre, une équivalence de formation.

En vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, trois personnes légalement autorisées à exercer hors du Québec ont demandé un permis temporaire pour exercer la profession au Québec, le temps de réussir les examens de français exigés. Par ailleurs, l'an dernier, l'OAQ a mis en place une politique autorisant la délivrance de permis restrictifs temporaires, sous certaines conditions, fondée sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1^o de l'article 42.1 du *Code des professions*. Deux demandes de reconnaissance ont été présentées et accordées dans ce cadre. Enfin, il est utile de rappeler que l'OAQ n'a pas de règlement en application des paragraphes *i*, *q* et *r* des articles 94 et 42.1 (2^o) et 42.2 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de certificats de spécialiste, d'autorisations légales, de permis spéciaux et autres permis temporaires.

Je termine en remerciant tous ceux et celles qui ont contribué à l'application du *Règlement sur l'admission à la pratique de la profession d'agronome*, soit l'équipe de la permanence du siège social et les comités d'examinatrices et d'examineurs. Leurs noms ainsi que ceux des membres du comité sont publiés en pages 4 et 5.

ÉRIC LAVOIE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES AGRONOMES

Tout agronome qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel doit détenir et maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle établissant une garantie contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de sa profession.

Dans tous les cas, le contrat d'assurance doit couvrir l'agronome personnellement pour les actes qu'il pose dans l'exercice de sa profession, et ce, indépendamment du fait que ces actes soient posés en tout ou en partie comme associé, actionnaire, administrateur, dirigeant, employé ou préposé d'une société, d'une association, d'une personne morale ou comme associé ou employé d'un membre. Le contrat doit aussi le couvrir pour les actes posés par l'un de ses associés, préposés ou employés dans l'exercice de sa profession.

En vertu de ce règlement, le contrat d'assurance de tout agronome doit comporter les garanties minimales suivantes :

1. une couverture minimale de 1 000 000 \$ par réclamation et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des réclamations relatives à la période de garantie de 12 mois;
2. dans le cas d'un agronome exerçant en société, au sein d'une association ou d'une personne morale ou pour un autre agronome, le contrat d'assurance peut être conclu au nom de cette société, association, personne morale ou de cet autre agronome à la condition que la garantie par réclamation présentée pour l'ensemble des réclamations présentées soit d'au moins 1 000 000 \$ multiplié par le nombre d'agronomes agissant en tout ou en partie à titre d'associé, d'administrateur ou de préposé pour le compte de la société, de l'association, de la personne morale ou d'un membre, jusqu'à concurrence de 4 000 000 \$ par période de garantie de 12 mois.

Selon des critères spécifiques mentionnés dans le règlement, certains agronomes ne sont pas tenus de détenir et de maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle, comme par exemple, si leur employeur prend faits et causes pour eux en cas d'erreur ou d'omission, par la signature d'une déclaration de l'employeur, ou s'ils ne posent en aucune circonstance au Québec l'un des actes mentionnés à l'article 24 de la *Loi sur les agronomes* ou encore s'ils sont à l'emploi exclusif d'organisations citées. Cependant, tout agronome qui se trouve dans l'une des situations décrites dans le règlement et qui désire être exempté doit transmettre au secrétaire de l'Ordre, avant la date limite prévue pour le paiement de sa cotisation professionnelle, une demande d'exemption dans laquelle il indique le motif d'exemption sur lequel il fonde sa demande.

L'OAQ a convenu, avec l'assureur Le Groupe Encon, d'un contrat qui établit un régime d'assurance de la responsabilité professionnelle conforme aux conditions prescrites par le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*. Les agronomes n'ont cependant pas l'obligation de souscrire au programme parrainé par l'Ordre, ils peuvent aussi s'adresser à d'autres assureurs, à condition de satisfaire aux conditions du règlement. La majorité y adhère cependant puisque quelque 500 agronomes sont assurés par Le Groupe Encon. En 2009-2010, la prime s'élevait à 650 \$ (incluant les taxes et les frais de courtage), soit le même montant que l'année précédente, celle-ci ayant été négociée pour deux ans, soit du 31 mars 2009 au 31 mars 2011.

FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre des agronomes du Québec n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommiss de ses membres, en application de l'article 89 du *Code des professions*.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

FORMATION CONTINUE

Les résultats de l'année 2009-2010 montrent que l'application de la *Politique de formation continue* de l'Ordre va bon train. En effet, au 31 mars 2009, le nombre d'activités de formation accréditées a doublé par rapport à l'année passée, passant de 31 à 63 activités de formation accréditées. La liste de ces dernières ainsi que le guide et le formulaire requis pour toute demande d'accréditation sont disponibles sur le site Web de l'Ordre à l'adresse suivante : <http://www.oaq.qc.ca/encadrement.asp#formation>.

Les membres du comité de formation continue se sont réunis une fois en 2009-2010 pour faire le bilan des résultats et proposer des ajustements aux administrateurs de l'OAQ. Force est de constater que les ajustements apportés ont produit des résultats.

Activités de formation continue offertes par l'OAQ en 2009-2010

Date	Titre	Nombre d'heures	Formateur	Lieu	Nombre
29 avril 2009	Code de déontologie des agronomes	3 h 30	Georges O'Shaughnessy, agr.	MAPAQ, Gatineau	12 participants
29 avril 2009	La prestation de services professionnels en agronomie	2 h 45	Yveline Martin, agr.	Institut de recherche en biologie végétale (IRBV), Le parcours du cerf-Longueuil, Club de Golf Pinegrove inc. - St-Jean-sur-Richelieu	20 participants
5 juin 2009	Congrès 2009 - L'agriculture biologique plus qu'un créneau	5 h 15		Centre Bombardier La Pocatière	301 participants
17 novembre 2009	Les cultures transgéniques : le droit de savoir, l'obligation de s'informer	6 h 25		Best Western Hôtel Universel Drummondville	216 participants
8 décembre 2009	Comment faire du PAEF un outil agronomique intéressant ?	6 h 30	Jocelyn Magnan, agr.	MDDEP - Longueuil	17 participants
21 janvier 2010	Code de déontologie des agronomes	3 h 30	Jocelyne Morin, agr.	Best Western Hôtel Universel Drummondville	47 participants
21 janvier 2010	La prestation de services professionnels en agronomie	2 h 45	Yveline Martin, agr.	Best Western Hôtel Universel Drummondville	39 participants
9 février 2010	Comment faire du PAEF un outil agronomique intéressant ?	6 h 30	Jocelyn Magnan, agr.	Le Dauphin, Drummondville	24 participants
24 février 2010	Comment faire du PAEF un outil agronomique intéressant ?	6 h 30	Jocelyn Magnan, agr.	Hôtel Bernières, Saint-Nicolas	24 participants
19 mars 2010	Formation des administrateurs	4 h 45		Grand Plaza, Montréal	29 participants

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP), dont vous trouverez la liste des membres aux premières pages du présent document, a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme approuvé par le conseil d'administration, lequel a été publié dans l'édition d'août 2009 de *l'Agro-Nouvelles*.

Le programme de surveillance générale 2009-2010 du comité d'inspection professionnelle se définissait comme suit :

1. Au moins 100 agronomes seront sélectionnés par le comité d'inspection professionnelle (CIP) pour être inspectés en 2009-2010 en faisant l'objet d'une visite par un inspecteur de l'OAQ.

La sélection des agronomes sera effectuée selon l'un des critères suivants :

- être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2004;
- produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires;
- produire, modifier, faire le suivi ou analyser des recommandations en régie d'élevage;
- produire, en surveiller la production ou analyser des plans de réduction des pesticides sur des terrains de golf;
- produire, en surveiller la production ou analyser des recommandations en régie des terrains de golf;
- donner des conseils associés à l'économie, la gestion ou le financement agricoles, en surveiller la prestation ou en analyser;
- produire, en surveiller la production ou analyser des plans de fertilisation,
- donner des conseils associés à la vente de produits ou en surveiller la prestation;
- être à son compte depuis au moins 1 an;
- ne pas appartenir à la section de l'Abitibi-Témiscamingue, à moins de répondre à l'un des critères ci-dessus.

2. Tous les agronomes admis au cours de l'année 2009-2010 recevront un questionnaire intitulé *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie* qui porte sur l'ensemble de la réglementation de l'OAQ. Tout agronome qui ne retournera pas son document dûment complété au comité d'inspection professionnelle ainsi que celui qui n'atteindra pas le seuil de passage de 60 % recevra la visite d'un inspecteur de l'Ordre, lequel s'assurera de son professionnalisme et de sa compétence.

N.B.: Tout agronome, incluant les administrateurs de l'OAQ, sont assujettis au processus d'inspection professionnelle, à l'exception du syndic, des membres du comité d'inspection professionnelle, de la secrétaire de ce comité et des inspecteurs de l'OAQ en cours de mandat.

Au cours de la dernière année, les visites d'inspection ont eu lieu auprès des agronomes oeuvrant dans les champs d'activité suivants :

- sol, environnement et régie de la production végétale;
- régie de la production animale;

- économie, gestion et financement agricoles;
- régie des terrains de golf.

Comme vous pourrez le constater dans le tableau ci-joint, le comité a tenu plusieurs réunions au cours desquelles un grand nombre de décisions ont été prises afin d'aider chaque agronome ayant fait l'objet d'une intervention du CIP (vérification, inspection particulière, audition) à améliorer sa pratique, dans un esprit de protection du public. Conformément à l'article 6.11 du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes*, le comité d'inspection professionnelle transmet ses recommandations au comité exécutif à la suite d'inspections particulières et d'auditions puisque le conseil d'administration a délégué au comité exécutif la tâche d'étudier les recommandations et de prendre les décisions appropriées.

Par ailleurs, en octobre 2009, les inspecteurs ont été rencontrés pour échanger sur la campagne précédente, présenter les outils révisés de l'inspection professionnelle et préparer la saison 2009-2010.

Enfin, le *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie* a été transmis aux 141 agronomes admis en 2009-2010. Les questions portaient sur l'ensemble de la réglementation de l'OAQ, notamment sur le *Code des professions*, la *Loi sur les agronomes* ainsi que sur les règlements de l'OAQ, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Ces agronomes ont été invités à utiliser le *Mémento de l'agronome du Québec* et à participer à l'activité de formation sur le *Code de déontologie des agronomes* ainsi qu'à celle portant sur le *Guide d'accompagnement pour la prestation de services professionnels en agronomie* intitulée : « *La prestation de services professionnels en agronomie : du contrat à la facturation* » afin de mieux s'approprier les devoirs et obligations des agronomes. Mentionnons que 18 de ces 141 nouveaux agronomes ont suivi ces deux cours. La note moyenne obtenue pour le questionnaire est de 90 % alors que le seuil de réussite est de 60 %. Aucun nouvel agronome n'a été référé à une visite par un inspecteur. Cette forme d'inspection devrait être reconduite l'an prochain, pour une sixième année, compte tenu du succès obtenu depuis l'administration d'un tel questionnaire.

Tout ce travail est le résultat d'un effort constant et d'une expertise de très haut niveau et il est réalisé dans un souci de garantir des services agronomiques de grande qualité. C'est pourquoi je suis fier de souligner que tout cela a été rendu possible grâce à mes collègues du comité d'inspection professionnelle, aux neuf inspecteurs qui sillonnent la province et aux experts qui fournissent un support essentiel à notre mission. En terminant, je m'en voudrais de passer sous silence la contribution de tous les instants de Louissette Rougeau, agr., qui agit à titre de secrétaire du CIP et de Johanne Bisson ainsi que de plusieurs autres personnes du siège social.

RICHARD BEAULIEU, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'INSPECTION
PROFESSIONNELLE

Aperçu détaillé des travaux effectués au cours de l'année 2009-2010

Nombre de réunions (et conférences téléphoniques) du comité d'inspection professionnelle	12
---	----

Vérification

	A*	B*	C*	D*	Total
Membres ayant fait l'objet d'une visite d'inspection	33	27	26	3	89
Analyse de dossiers transmis par la poste	14	3	6	4	27

Inspection particulière

	A	B	C	D	Total
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	12	0	1	2	15
Rapports d'inspection particulière dressés	12	0	1	2	15

Audition

	A	B	C	D	Total
Membres ayant fait l'objet d'une audition	9	0	1	1	11

Recommandation du comité d'inspection professionnelle au comité exécutif d'obliger un membre à compléter avec succès :

	A	B	C	D	Total
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités	2	0	0	1	3
un cours de perfectionnement sans limitation du droit d'exercer des activités	3	0	0	0	3
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation du droit d'exercer	1	0	0	0	1
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer	1	0	0	0	1

Décision du comité exécutif

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	10
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	5
--	---

* A : Sol, environnement et régie de la production végétale

* B : Régie de la production animale

* C : Économie, gestion et financement agricoles

* D : Régie des terrains de golf

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

BUREAU DU SYNDIC

Syndic :	Georges O'Shaughnessy, agr. (jusqu'au 21 mai 2009) Bruno Breton, agr. (depuis le 5 octobre 2009)
Syndiques adjointes :	Patricia Landry, agr. (jusqu'au 1 ^{er} mars 2010). Jocelyne Morin, agr. (a occupé la fonction de syndique par intérim du 23 mai au 5 octobre 2009)
Soutien administratif :	Josée Vaillancourt

Mandat

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du *Code des professions* : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116¹, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête ». Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte pourra être portée devant le conseil de discipline de l'Ordre, en vertu de l'article 123 du *Code des professions*.

De plus, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes* prévoit que « Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic... ».

Rappelons que les syndiques adjointes et le syndic travaillent dans la confidentialité la plus stricte pour leurs enquêtes et qu'en vertu du *Code des professions* (art. 121.1), « le Conseil d'administration doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent ».

Les principales activités de l'année

Au cours de l'année 2009-2010, le bureau du syndic a entrepris 27 nouvelles enquêtes. En comparaison, le nombre de nouvelles enquêtes avait été de 32 l'an dernier et de 38 l'année précédente, pour une moyenne de 34 enquêtes ouvertes par an au cours des cinq dernières années.

En ce qui a trait à ces nouvelles enquêtes, cinq dossiers concernaient des agronomes référés au bureau du syndic par le comité d'inspection

¹ Infraction aux dispositions du *Code des professions*, à la *Loi sur les agronomes* ou aux règlements adoptés conformément au *Code des professions* ou à la *Loi sur les agronomes*.

professionnelle (CIP), dont quatre concernant l'agroenvironnement (compétences et respect des règles de l'art), un dossier nous est venu du secrétaire de l'Ordre, deux d'un client de l'agronome, huit du public et six d'agronomes alors que cinq enquêtes ont été initiées directement par le bureau du syndic à la suite de la réception d'un renseignement ou dans le cadre d'une autre enquête déjà en cours.

Les motifs pour demander une enquête, les allégations à l'endroit de l'agronome une fois un dossier ouvert ou l'objet de ces enquêtes sont présentés dans le tableau ci-joint, en ordre décroissant de fréquence.

En début d'année, soit au 1^{er} avril 2009, 49 enquêtes des années précédentes étaient encore en cours. Avec les 39 enquêtes complétées et les 27 nouvelles enquêtes entreprises en 2009-2010, 37 dossiers étaient encore ouverts au 31 mars 2010 et les enquêtes se poursuivaient. À titre de comparaison, au 1^{er} avril 2007 et au 1^{er} avril 2008, il y avait respectivement 98 et 68 dossiers ouverts.

Parmi les enquêtes complétées, aucune n'a fait l'objet d'une plainte déposée devant le conseil de discipline de l'Ordre. Dans la majorité de ces enquêtes, les syndiques adjointes et le syndic ont relevé des infractions pour lesquelles il s'en est suivi des avertissements et des recommandations aux agronomes concernés afin d'éviter que des situations similaires ne se répètent. Par ailleurs, cinq dossiers ont été référés au comité d'inspection professionnelle.

Quatre dossiers d'enquêtes fermés ont fait l'objet d'une demande d'avis par le comité de révision. Aucun dossier n'a fait l'objet d'une conciliation entre le demandeur d'enquête et l'agronome. Aucune demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client (en vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes*) n'a été présentée au bureau du syndic. Enfin, au cours de l'année, il y a eu deux interventions du bureau du syndic ne menant pas à l'ouverture d'une enquête; il s'agit de situations où les syndics effectuent des interventions auprès d'un agronome pour corriger un comportement fautif mineur ou prévenir qu'une situation ne dégénère, sans qu'il y ait toutefois ouverture d'enquête.

Enfin, le bureau du syndic a répondu à un peu plus de cinquante demandes de renseignements venant principalement des membres de l'Ordre mais aussi du public. Par ordre décroissant de fréquence, les principaux sujets ayant fait l'objet d'une demande ont été :

- les conflits d'intérêts;
- les PAEF, PAEV, bilans de phosphore et l'agroenvironnement (REA);
- les relations avec le client;
- la facturation des actes agronomiques (contrat de services professionnels, honoraires et perception des comptes);
- les règles de l'art et la rigueur professionnelle;
- les relations avec les collègues (notamment le respect et la collaboration);
- la surveillance des techniciens et technologues agricoles;
- le secret professionnel et la confidentialité;

- des renseignements généraux sur le *Code de déontologie des agronomes*;
- l'intégrité et l'indépendance professionnelle;
- les pratiques discriminatoires et frauduleuses;
- le départ d'un organisme, le comportement à adopter;
- la définition d'un acte agronomique;
- la tenue de dossiers;
- la cessation d'exercice;
- l'assurance responsabilité professionnelle;
- les relations avec l'agronome (demandes des clients);
- le droit pour un client d'obtenir copie d'un document;
- la poursuite d'un contrat préalablement confié à un autre agronome;

- l'article 55.1 du *Code des professions*;
- les membres retraités.

Par ailleurs, le syndic répond à une demande du conseil d'administration à l'effet de déposer, trois fois par année, un rapport spécifiant le nombre de dossiers ouverts et fermés ainsi que les sujets faisant l'objet de demandes d'enquêtes, et ce, par champ d'activité tout en spécifiant, dans la confidentialité, le degré de priorité de ces dernières. Par ailleurs, le syndic rencontre annuellement les administrateurs afin de présenter l'état de la situation administrative du bureau du syndic et il transmet des mémos pour traiter de situations particulières à porter à leur attention.

Enquêtes ouvertes en 2009-2010 : motifs, allégations et objets*

Motif, allégation ou objet (entre parenthèses, l'article pertinent du <i>Code de déontologie des agronomes</i> ou d'une loi ou d'un règlement, le cas échéant)	Nombre d'enquêtes concernées
Non-respect des règles de l'art et/ou manque de rigueur professionnelle (5 et autres)	10
Incompétence (notamment tenir compte des limites de ses connaissances, compétences et moyens) (8)	8
PAEF, PAEV, bilan de phosphore et agroenvironnement (REA)	7
Conflit d'intérêts (25, 28)	3
Manque d'intégrité (12)	3
Défaut de détenir une assurance responsabilité professionnelle (<i>Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes</i>)	3
Surveillance de personnes non surveillables qui posent des actes agronomiques - Pratique illégale (<i>Loi sur les agronomes</i> - art. 28-c)	2
Manque d'indépendance professionnelle (27, 28)	2
Conseils contradictoires ou incomplets (16)	2
Manquement à l'honneur et à la dignité de la profession (<i>Code des professions</i> - art. 59.2)	2
Surveillance inadéquate des actes agronomiques posés par des techniciens et technologistes agricoles (20 et <i>Loi sur les agronomes</i> - art. 28-c)	1
Recours à des pratiques discriminatoires, frauduleuses ou illégales (3)	1
Manque d'objectivité (26, 61)	1
Relations avec les collègues (notamment manque de respect ou de collaboration) (59, 60, 61, 62 et 63)	1
Signature de documents par l'agronome, y compris signature de complaisance (55-10°, 65, 66)	1
Actes agronomiques posés par des membres retraités	1

* Le tableau présente les motifs d'ouverture, les allégations (du demandeur d'enquête) ou l'objet des 27 enquêtes ouvertes par le bureau du syndic en 2009-2010. La colonne « Nombre d'enquêtes » indique le nombre de dossiers où ce motif, cette allégation ou cet objet apparaît; le total du nombre d'enquêtes est donc supérieur au nombre de dossiers traités, parce qu'il y a généralement plus d'un motif pour demander une enquête et qu'une fois celle-ci ouverte, plusieurs comportements fautifs de l'agronome sont parfois relevés.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

Autres activités

- Le 29 avril 2009, le syndic, Georges O'Shaughnessy, a présenté une activité de formation sur le code de déontologie à Gatineau.
- Le 11 juin 2009, la syndique par intérim, Jocelyne Morin, a assisté à la *Journée annuelle des syndicats des ordres professionnels*.
- Le 17 septembre 2009, la syndique par intérim, Jocelyne Morin, a participé à une rencontre organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), portant sur la loi d'accès à l'information.
- Le 17 novembre 2009, la syndique adjointe, Jocelyne Morin, a offert à des étudiants de l'Université Laval un exposé de trois heures sur le *Code de déontologie des agronomes* et sur les obligations professionnelles de l'agronome.
- Le 26 novembre 2009, le syndic, Bruno Breton, a assisté à l'activité de formation offerte par le CIQ sur le traitement des demandes d'accès à l'information.
- Le 3 décembre 2009, Bruno Breton, agronome et syndic, a participé à une activité de formation sur le conflit d'intérêts offerte par l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.
- Le 8 décembre 2009, le syndic, Bruno Breton, et la syndique adjointe, Jocelyne Morin, ont assisté à une séance de formation sur la plainte disciplinaire offerte par le CIQ.
- Le 21 janvier 2010, la syndique adjointe, Jocelyne Morin, a donné une formation sur le *Code de déontologie des agronomes* à Drummondville.
- Les 15 et 16 février 2010, le syndic, Bruno Breton, a participé à une session de formation sur les techniques d'enquêtes offertes par le CIQ.
- Le 19 mars 2010, le syndic, Bruno Breton, a collaboré à une journée de formation à l'intention des membres des conseils des sections régionales de l'OAQ et des agronomes qui agissent comme administrateurs et administratrices de l'Ordre.
- Le 20 mars 2010, le syndic, Bruno Breton, a rencontré le conseil d'administration de l'OAQ pour une brève présentation de sa vision de l'administration du bureau du syndic.
- Le 24 mars 2010, la syndique adjointe, Jocelyne Morin, a offert à des étudiants de l'Université McGill un exposé d'une heure trente sur le *Code de déontologie des agronomes* et sur les obligations professionnelles de l'agronome. Il était convenu d'avance que la deuxième partie de la formation serait donnée au cours d'une seconde rencontre prévue au mois d'avril 2010.

Le conseil de discipline

Comme il est mentionné plus haut, aucune plainte n'a été déposée devant le conseil de discipline de l'Ordre au cours de l'année. Par contre, quatre audiences concernant des dossiers déposés dans les années précédentes ont été complétées. Vous trouverez les détails sur ces audiences dans le rapport des activités du conseil de discipline.

Quelques constatations

Au fil des enquêtes menées par le bureau du syndic et des demandes de renseignements reçues, nous avons relevé cette année trois constantes :

- l'importance de prendre des décisions en toute indépendance professionnelle (art. 28 du *Code de déontologie des agronomes*) est une notion que certains agronomes ont encore de la difficulté à saisir;
- l'identification de ce que constituent les règles de l'art dans un domaine précis apparaît difficile pour certains agronomes. Il faudra faire connaître le rôle du répondant en agroenvironnement et pratique professionnelle de l'OAQ qui est en mesure de répondre aux questions des agronomes à ce sujet;
- les agronomes ont besoin d'être informés sur les relations avec l'Ordre, les collègues et les clients. Il serait sage de revenir particulièrement sur ces éléments lors des prochaines sessions de formation sur la prestation de services professionnels en agronomie (du contrat à la facturation) et sur le *Code de déontologie des agronomes*.

En terminant, je profite de ce rapport annuel pour remercier toutes les personnes qui ont travaillé au bureau du syndic au cours de l'année 2009-2010. Mes remerciements particuliers vont à l'ex-syndic, M. Georges O'Shaughnessy, agr., et à l'ex-syndique adjointe, M^{me} Patricia Landry, agr., qui se sont rendus disponibles pour assurer l'avancement des dossiers en cours pendant cette phase de transition. J'en profite aussi pour remercier tout particulièrement M^{me} Jocelyne Morin, agr., pour avoir accepté d'assurer l'intérim pendant un peu plus de quatre mois et pour m'avoir soutenu au cours des derniers mois presque quotidiennement dans mon apprentissage du travail de syndic. Je m'en voudrais enfin de compléter ce rapport sans remercier notre adjointe, madame Josée Vaillancourt, pour son excellent travail ainsi que toute l'équipe administrative de l'Ordre pour son appui et sa confiance.

BRUNO BRETON, AGRONOME
SYNDIC

CONSEIL DE DISCIPLINE

Président: M^e Pierre Linteau

Président suppléant: M^e Serge Vermette

Le conseil de discipline se compose de trois personnes, soit un président et deux agronomes. Ces derniers sont nommés, pour chacune des causes, par le secrétaire du conseil de discipline à partir d'une liste de noms adoptée par le conseil d'administration, tel que prescrit par le *Code des professions*. Cette liste comprenait 23 noms en 2009-2010.

Les membres suivants ont siégé en 2009-2010 :

Yvan Beaudin, agr.

Nadine Bourgeois, agr.

Jean Duval, agr.

Donald Hains, agr.

George Lamarre, agr.

Réjean Leduc, agr.

Michel Robert Saumur, agr.

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un agronome pour une infraction au *Code des professions*, à la *Loi sur les agronomes* ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le conseil est également saisi de toute plainte contre une personne qui n'est plus agronome pour une infraction commise à ces lois et ces règlements alors qu'elle était membre de l'Ordre.

Le conseil de discipline doit décider de la culpabilité de l'agronome faisant l'objet de la plainte et, le cas échéant, des sanctions qui doivent lui être imposées.

Activités de l'année

Pendant l'année 2009-2010, quatre audiences ont été complétées.

Le 10 juin 2009, le conseil de discipline a rendu une décision sur sanction et sur culpabilité d'un agronome qui s'était reconnu coupable d'avoir omis d'informer l'OAQ des changements à son statut professionnel et d'avoir exercé la profession sans avoir détenu d'assurance responsabilité professionnelle. Le conseil de discipline a imposé à cet agronome une réprimande et une radiation temporaire d'une semaine, en plus du paiement des déboursés encourus par l'OAQ.

Le 23 juillet 2009, le conseil de discipline a rendu une décision déclarant un agronome coupable d'avoir entravé l'enquête de la syndique adjointe en omettant ou négligeant de répondre à une correspondance de cette dernière. Cet agronome a ensuite été condamné, le 8 janvier 2010, au paiement d'une amende de 3 000 \$ et des déboursés. La décision sur sanction a cependant fait l'objet d'un appel par l'agronome au Tribunal des professions qui n'a pas encore rendu son jugement.

Le 7 décembre 2009, le conseil de discipline a rendu une décision déclarant irrecevable une plainte déposée contre un agronome comprenant deux chefs d'accusation et dans laquelle il était allégué que ce dernier avait entravé le travail d'un membre du comité d'inspection professionnelle et avait posé un acte incompatible avec la profession en ordonnant à des membres du personnel que le bureau du syndic ne soit pas informé du déroulement d'une enquête du comité d'inspection professionnelle. Le conseil de discipline s'était basé sur l'article 116 du *Code des professions* pour déclarer la plainte irrecevable. Le 17 mars 2009, la syndique adjointe a cependant obtenu, du Tribunal des professions, la permission d'appeler de ce jugement.

Trois des quatre décisions du conseil de discipline ont été rendues dans le délai indicatif de 90 jours prévu au *Code des professions*. L'autre décision a été rendue le 91^e jour.

Aucune plainte privée n'a été reçue par le comité en 2009-2010.

Les rôles disciplinaires des audiences à venir ainsi que toutes les décisions sur sanction et sur culpabilité sont disponibles sur le site Web de l'OAQ.

M^e FRANÇOIS-XAVIER ROBERT
SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

RÉVISION

Membres du comité de révision

Le comité siège au nombre de trois personnes dont au moins une représente le public. Les membres du comité sont :

Robert Blanchette,
personne représentant le public

Sylvain Blanchette,
personne représentant le public

Nathalie Côté, agr.

Éric Léger, agr.

Gaston St-Laurent, agr.

Soutien administratif : Johanne Bisson, secrétaire

Service aux membres et affaires juridiques

Secrétaire : M^e François-Xavier Robert

Mandat

En vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres. Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte. Le comité de révision doit, dans son avis, formuler l'une ou l'autre des conclusions suivantes :

- conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline;
- suggérer au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte;
- conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic *ad hoc* qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.

Le comité doit rendre son avis écrit dans les 90 jours de la date de réception de la demande d'avis.

De plus, le comité peut suggérer à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Activités de l'année

Le comité de révision a reçu trois demandes d'avis au cours de l'année 2009-2010 et s'est réuni à une reprise.

Comme ces demandes ont été reçues en février et en mars 2010, le comité rendra ses avis au début de l'année 2010-2011.

M^e FRANÇOIS-XAVIER ROBERT
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE RÉVISION

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes*, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, au secrétaire de l'Ordre, le formulaire prévu à cet effet. Le conseil d'administration nomme annuellement des agronomes au comité de conciliation et d'arbitrage des comptes qui auraient pour mandat d'étudier les demandes transmises à cet effet. Aucun dossier n'a été porté à l'attention du comité au cours de l'année.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL

Les activités en lien avec la surveillance de l'exercice illégal de l'agronomie et de l'usurpation du titre d'agronome

COMITÉ D'ENQUÊTE

Mandat

Toute personne peut porter plainte à l'OAQ si elle croit qu'un non-agronome a commis un acte réservé aux membres de l'OAQ ou a utilisé un titre donnant lieu de croire qu'elle est agronome.

Le personnel de l'Ordre tente alors d'obtenir la preuve d'une infraction et remet un dossier au comité d'enquête sur la pratique illégale.

Ce comité évalue les dossiers soumis par le personnel de l'OAQ et recommande par la suite au comité exécutif certaines actions visant à lutter contre l'exercice illégal de la profession d'agronome et l'usurpation de titre.

Activités de l'année

Le comité d'enquête sur la pratique illégale s'est réuni à quatre reprises en 2009-2010 pour analyser 33 dossiers complétés. Vingt-et-un d'entre eux concernaient une plainte relative à l'exercice illégal de la profession d'agronome, huit portaient sur l'usurpation du titre d'agronome par une personne n'étant pas membre de l'OAQ tandis que les quatre autres portaient sur les deux à la fois.

Pour chacun de ces dossiers, le comité a pris l'une ou plusieurs des actions suivantes :

- recommander au comité exécutif d'intenter une poursuite pénale pour une contravention à la *Loi sur les agronomes*, L.R.Q., c. A-12 ou au *Code des professions*, L.R.Q., c. C-26;
- envoyer une mise en demeure, une lettre d'avertissement ou une lettre de sensibilisation à une personne après avoir constaté la possibilité d'une infraction sans en avoir une preuve susceptible d'entraîner une condamnation par un tribunal judiciaire;
- demander au personnel d'obtenir de nouveaux éléments de preuve, notamment par l'usage d'un inspecteur;
- fermer le dossier après avoir constaté l'absence d'une preuve susceptible d'entraîner une condamnation par un tribunal judiciaire;
- demander au syndic de faire enquête à la suite d'une infraction présumée d'un agronome à une disposition déontologique;
- suggérer au comité exécutif des principes directeurs devant encadrer la lutte contre l'exercice illégal de la profession d'agronome.

À la suite des recommandations du comité d'enquête, trois poursuites pénales ont été intentées contre des contrevenants. L'une de ces poursuites visait l'exercice illégal de la profession d'agronome par une personne morale tandis que les deux autres visaient une usurpation, par des personnes physiques, du titre d'agronome ou d'un autre titre donnant lieu de croire qu'elles pouvaient pratiquer l'agronomie.

Considérant les délais inhérents au processus judiciaire, aucun jugement relatif à ces poursuites ou à d'autres qui ont été intentées précédemment n'a été rendu durant l'année 2009-2010.

L'Ordre du Mérite agronomique

L'Ordre des agronomes du Québec a décerné, en 2010, à l'agronome Orance Mainville et, à titre posthume, à M. Louis-Nazaire Saint-Pierre, le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique. Cette haute distinction reconnaît le travail de ces professionnels qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ainsi qu'à la cause agronomique dans le domaine des idées et des faits tout au long de leur carrière. Ces prix seront remis à l'occasion du banquet annuel de l'OAQ qui se tiendra à Saint-Hyacinthe, le 4 juin 2010.



Orance Mainville, agr.



Louis-Nazaire
Saint-Pierre, agr.

La Médaille de distinction agronomique

L'Ordre des agronomes du Québec a décerné, en 2010, la Médaille de distinction agronomique aux agronomes Marc F. Clément, Hugues Groleau, Pierre Lachance et Denise Rouleau. Cette distinction, remise à l'agronome **Marc F. Clément**, souligne son travail remarquable dans la réalisation du gratuiciel *Bilan humique*. Les agronomes **Pierre Lachance** et **Denise Rouleau** sont par ailleurs récompensés pour leur contribution exceptionnelle dans le secteur de la culture sans intrants de synthèse. Enfin, la Médaille de distinction agronomique rend hommage à l'agronome Hugues Groleau pour son implication exceptionnelle dans l'implantation du *Miscanthus giganteus* dans la région du Bas-Saint-Laurent.



Marc F. Clément, agr.



Hugues Groleau, agr.



Pierre Lachance, agr.



Denise Rouleau, agr.

Le Prix Henri-C.-Bois

Le Prix Henri-C.-Bois, décerné chaque année à un agronome bénévole, a été remis en 2010 à **M. André Lessard**, agr. Par ce geste, le conseil d'administration de l'OAQ souligne de façon particulière la contribution de ce professionnel à l'avancement des affaires de l'OAQ, notamment par son implication dans de nombreux comités de l'Ordre, dont le comité des finances et plus particulièrement au sein du conseil d'administration de la section de Québec où il a agi à titre d'administrateur pendant de nombreuses années.



André Lessard, agr.

Le Mérite Spécial Adélarde-Godbout

Le Mérite Spécial Adélarde-Godbout de l'OAQ est une décoration qui reconnaît l'apport exceptionnel d'une entreprise, d'un organisme, d'un individu ou d'un groupe d'individus non agronome(s) au développement de l'agriculture, de l'agronomie ou du secteur agroalimentaire québécois.

Cette décoration a été accordée, en 2010, à l'**Unité de recherche et de développement en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue** (U.R.D.A.A.T.) pour sa remarquable contribution au rayonnement de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire dans sa région. L'U.R.D.A.A.T., est une division de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

50 ans de vie agronomique

L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 50 ans de carrière de certains de ses membres.

Félicitations aux agronomes suivants :

M. Marcel Tremblay, agr.

M. Gilbert Belzile, agr.

M. Michel Pierre Cescas, agr.

M. André Saint-Aubin, agr.

M. Marcel Michaud, agr.

M. Jacques Rolland, agr.

M. Roland Soucy, agr.

M. Florent Fortier, agr.

M. Henri Pelletier, agr.

Les membres de l'Ordre des agronomes du Québec sont répartis en 11 sections régionales. Chaque section constitue une personne morale distincte et autonome. Voici un rapport de chaque président de section pour l'année 2009-2010.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Membres du conseil

Présidente :	Chantal Chartier, agr.
Vice-président :	Haithem Limam, agr.
Conseillers :	René Binet, agr. Daniel Carle, agr. Richard Dessureault, agr. Roland Lessard, agr.
Secrétaire-trésorier :	Mario Alain, agr.

Activités de la présidente

A titre de présidente de la section, j'ai participé à cinq séances du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec ainsi qu'à quelques conférences téléphoniques de cette même instance. Par ailleurs, M. Richard Dessureault, agr., a agi comme représentant de la section lors d'une autre séance tenue le 20 mars 2010.

Activités de la section

La section régionale a tenu une soirée reconnaissance pour les agronomes de l'Abitibi-Témiscamingue précédée de visites d'entreprises à caractère agroalimentaire. La section régionale a aussi organisé, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi qu'avec Biogénie, une journée de formation sur les matières résiduelles fertilisantes.

CHANTAL CHARTIER, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

CÔTE-DU-SUD

Membres du conseil

Présidente :	Karine Verret, agr.
Vice-présidente :	Sylvie Choquette, agr.
Secrétaire :	Romain Rioux, agr.
Trésorier :	Mino Adjin, agr.
Conseillers :	Mario Cantin, agr. Michel Lemay, agr. Vital Nault, agr.

Les activités du conseil

L'événement majeur de l'année 2009-2010 fut la tenue du 72^e congrès annuel de l'Ordre des agronomes du Québec à La Pocatière dans le cadre des fêtes du 150^e anniversaire de l'enseignement agricole

au Canada. Les gens ont bien répondu à l'invitation qui leur avait été lancée car le taux de participation est l'un des plus élevés des dernières années.

Le conseil de la section a tenu sept réunions depuis l'assemblée générale annuelle d'avril 2009 en plus de celles concernant la préparation du congrès.

Les différentes activités professionnelles et sociales de la section pour la dernière année sont les suivantes :

- Le 6 juin 2009 : activités postcongrès comprenant des visites de fermes et la tenue du souper annuel lors duquel on a souligné les 25 ans de vie agronomique de M. Pierre Genest, agr.
- Le 26 novembre 2009 : cocktail et souper-conférence sous le thème des actualités agricoles et du patrimoine fruitier de la Côte-du-Sud.
- Le 17 février 2010 : présentation de la conférence *L'agriculture à l'international* et dégustation de chocolat.
- Les membres du conseil de la section ont également effectué les démarches nécessaires afin que l'OAQ offre dans la région l'activité de formation continue sur les PAEF ainsi que celle portant sur le *Code de déontologie des agronomes* et sur la prestation de services professionnels en agronomie.
- En plus des assemblées générales de différents organismes auxquels les membres du conseil d'administration participent, M. Romain Rioux, secrétaire de la section, a siégé au comité consultatif sur le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 134 de la MRC de Kamouraska.
- Finalement, lors du Gala reconnaissance des agricultrices de la Côte-du-Sud, M. Vital Nault, agr., a été honoré pour l'obtention du titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique qu'il a reçu lors du banquet de l'OAQ tenu dans le cadre du congrès 2009.

Une fois de plus, ce fut une année bien occupée et riche en événements. Je tiens personnellement à remercier les membres du conseil de la section qui ont pris la relève lors de mon absence au cours de la dernière année. Je remercie également tous ceux qui ont fait du congrès 2009 un véritable succès.

KARINE VERRET, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

EST-DU-QUÉBEC

Membres du conseil

Président :	Isidore Charron, agr.
1 ^{re} vice-présidente :	Annick Filion, agr.
2 ^e vice-présidente :	Mylène Gagnon, agr.
Conseillères :	Brigitte Fortin, agr. Nathalie Bélanger, agr. Caroline Côté Beaulieu, agr.
Secrétaire-trésorier :	Daniel Cimon, agr.

La mission de notre section

La mission première de la section demeure l'intégration des nouveaux agronomes à notre ordre professionnel et le développement de l'esprit d'appartenance à notre organisation. De plus, nous axons la priorité de nos actions à l'organisation d'activités de formation pour nos membres, et ce, principalement en région.

Les principales activités du président

Au cours de l'année, le président de la section a siégé à sept séances régulières du conseil d'administration de l'OAQ qui se sont tenues à différents endroits en province. Il a aussi participé à quelques consultations et conférences téléphoniques. En juin, il a participé au congrès de l'OAQ qui a eu lieu à La Pocatière et, en août, à l'organisation du *Tournoi de golf de l'agroalimentaire de l'Est du Québec*. En septembre, il a coordonné les activités de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour la section. Le 24 octobre, il a participé à un colloque de la coalition Urgence Rurale à Saint-Adelme et, le 17 novembre, il a participé au colloque de l'OAQ sur les cultures transgéniques tenu à Drummondville. Le 5 mars dernier, en compagnie de Daniel Cimon, agronome et secrétaire-trésorier de la section, le président a pris part à la journée de consultation sur l'occupation du territoire qui a eu lieu à Rimouski. Le 19 mars 2010, il a participé à une journée de formation à l'intention des administrateurs et administratrices des conseils de sections régionales de l'OAQ. Le président s'est également impliqué dans l'organisation d'activités de formation pour sa section devant avoir lieu en avril 2010, mais celles-ci ont été annulées, faute de participants.

Les réunions du conseil

Les administrateurs (membres du conseil) se sont réunis à quatre reprises au cours de la dernière année et ont participé à quelques conférences téléphoniques afin de discuter des priorités et des enjeux au niveau de l'Ordre et de préparer les activités de formation et les activités sociales au niveau de la section. Par exemple, un «Prix de la relève» a été créé pour les jeunes agronomes de la section dans le but de promouvoir de belles personnalités parmi nos jeunes agronomes et de favoriser le désir d'implication de ceux-ci. Quelques membres du conseil ainsi que quelques agronomes de la section ont participé également à une réunion, un appel conférence et ont répondu à quelques appels téléphoniques du comité golf pour l'organisation du tournoi précité.

Activités de la section

Voici les différentes activités qui ont été organisées et réalisées par les membres de la section de l'Est du Québec au cours de la dernière année :

- Le 24 avril 2009 : activité de formation portant sur la raison d'être de la Table de concertation agroalimentaire du Bas Saint-Laurent (ses buts et objectifs) présentée par M. Bruno Gagnon, président de cet organisme. Par la suite, une autre conférence intitulée *Le centre d'expertise agro-industriel, à quoi ça peut servir?* présentée par M. Francis April, président du centre et par notre consoeur M^{me} Caroline Côté Beaulieu, agronome. Le même jour, lors de notre assemblée générale annuelle tenue à Rimouski, s'est déroulé le banquet auquel tous les membres ainsi que leur conjoint ou conjointe étaient invités pour célébrer les 50 ans de vie agronomique de M. Gilles Roy et de M. Vital Landry ainsi que les 25 ans de vie agronomique de M^{me} Laure Boulet et de M. Thierry Bocquet, agronomes.
- Le 13 août 2009 : tenue de la 5^e édition du Tournoi de golf de l'agroalimentaire de l'Est du Québec à Val-Neigette. Ce tournoi a réuni plus d'une cinquantaine de golfeurs et golfeuses et a permis de créer et de maintenir des liens étroits avec tous les gens œuvrant dans le secteur de l'agroalimentaire.
- Le 13 septembre 2009 : participation de quelque 10 agronomes de la section à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'UPA sur le territoire de l'Est du Québec et plus particulièrement en Gaspésie.
- Le 6 février 2010 : tenue d'une activité sociale et d'un souper gastronomique en présence de chansonnières. Ces activités étaient réservées aux agronomes de la section ainsi qu'à leur conjoint ou conjointe et ont eu lieu au Bistro de la Bottine Gourmande à Sainte-Angèle.
- En février 2010 : lancement du *Prix de la relève* pour les jeunes agronomes de la section qui sont membres de l'OAQ depuis moins de cinq ans. L'objectif de ce prix est de créer un intérêt, une mobilisation des membres et de promouvoir, par le biais des jeunes agronomes, une vision d'avenir au sein de la profession.

Remerciements

En premier lieu, j'aimerais témoigner ma reconnaissance à tous les membres du conseil de la section pour leur participation, leur temps, leurs initiatives et leur dévouement pour leur ordre professionnel. J'aimerais également remercier tous les confrères et consœurs agronomes qui ont participé à l'une ou l'autre de nos activités sociales ou de formation. Un merci s'adresse également aux administrateurs du conseil d'administration et à tout le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec pour leur support. En conclusion, il m'a été encore une fois très agréable de vous servir en 2009-2010 et je vous remercie de votre confiance.

ISIDORE CHARRON, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

ESTRIE – BOIS-FRANCS

Membres du conseil

Président :	Gilles Guilbault, agr.
Vice-présidente :	Marie-Claude Tessier, agr.
Secrétaire-trésorier :	Gabriel Bourgeois, agr.
Conseillère et conseillers :	Luc Farley, agr. Rémi Lafond, agr. Geneviève Legault, agr. Pierre-Luc Lussier, agr.

En 2009-2010, les administrateurs se sont réunis à quatre reprises pour discuter de divers sujets reliés aux activités professionnelles et sociales.

Comme président de la section, j'ai assisté à six séances du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec. Au cours de ces rencontres, j'ai fait de mon mieux pour bien représenter notre section et y apporter l'opinion de nos administrateurs dans le cadre de nos discussions.

Lors de notre assemblée générale tenue à Sherbrooke le 15 avril 2009, les agronomes présents ont pu participer à un atelier de formation intitulé *Négociateur pour mieux vendre ses idées*.

Lors de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*, qui s'est déroulée le 13 septembre 2009, des membres de notre section furent présents sur cinq des douze fermes participantes pour informer le public sur notre profession.

Le 27 août 2009, une visite professionnelle a eu lieu sur trois entreprises agricoles de la région. Dans l'avant-midi, les agronomes ont visité la ferme Sanders de Compton qui est un important producteur de légumes biologiques et qui vend la majeure partie de sa production aux États-Unis. Dans l'après-midi, les agronomes ont visité la ferme R. et S. Lanciaux de Saint-Herménégilde, située près de Coaticook; cette entreprise agricole possède une vacherie neuve et opère avec quatre robots de traite. Cette journée s'est terminée par la visite d'un vignoble, La Halte des Pèlerins, situé près du sanctuaire de Beauvoir à Sherbrooke.

Comme chaque année, nous avons souligné les 25 ans et 50 ans de vie agronomique de membres de la section. Les agronomes et leur conjointe se sont réunis à l'Auberge Clos des Pins de Danville, le 4 octobre 2009, pour rendre hommage à nos confrères: M. Léonel Bombardier, pour ses 50 ans de vie agronomique, ainsi que MM. Pierre Demers, André Proulx, Benoit Trottier et Jean Vigneux, pour leurs 25 ans de vie agronomique. Nous réitérons toutes nos félicitations à ces jubilaires.

Nous avons reçu, le 8 décembre 2009, la visite du président de l'OAQ, M. René Mongeau, agr. Ce dernier a rencontré plus de 35 agronomes de la section lors du déjeuner qui s'est tenu à Sherbrooke ou lors du dîner qui s'est déroulé à Victoriaville. Cette activité a permis aux participants de pouvoir échanger avec notre président des différents dossiers de notre ordre professionnel.

Nous voulons remercier les membres de notre section pour leur participation aux activités et pour la confiance envers leur conseil d'administration de section. Enfin, des remerciements très sincères s'adressent aux administrateurs pour leur disponibilité et leur implication. Leur point de vue éclairé et constructif permet à notre profession d'accroître sa reconnaissance.

GILLES GUILBAULT, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

LAVAL – RIVE-NORD

Membres du conseil

Président :	Richard Sénéchal, agr.
Vice-président :	Stéphane Perreault, agr.
Conseiller :	Christian Gonthier, agr.
Conseillères :	Julie Breault, agr. Claudine Giguère, agr. Sylvie Moreau, agr.

Activités du conseil

Je tiens tout d'abord à remercier tous les membres du conseil de la section pour leur disponibilité, leur participation et leur dynamisme tout au long de l'année 2009-2010, et ce, malgré leur horaire professionnel respectif souvent très chargé. Les administrateurs de la section se sont réunis à quatre reprises au cours de l'année afin de voir à la bonne marche des affaires de la section et d'organiser des activités sociales et professionnelles pour les membres.

Activités sociales et professionnelles

L'année 2009-2010 fut marquée par diverses activités qui ont connu malgré tout du succès. Certaines d'entre elles devront cependant être revues quant à la pertinence d'être tenues.

Ainsi, au cours de l'année financière 2009-2010, nous avons organisé les cinq activités suivantes :

- Il y a eu tout d'abord un souper-conférence intitulé *L'agriculture en temps de crise économique*. Le conférencier était M. Daniel-Mercier Gouin, agr., du Groupe AGECO. Cette activité a eu lieu en marge de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2009 qui s'est déroulée au Château Joliette. Ce fut un grand succès, puisque le sujet en était un d'actualité. Plus de 50 personnes y ont assisté, ce qui incite à poursuivre dans ce sens pour les années à venir.
- Le 4^e tournoi de golf organisé par la section, en collaboration avec la section de Montréal-Rive-Sud, s'est déroulé le 13 août 2009 au Club de golf métropolitain situé à Anjou. Plus de 100 golfeurs y ont participé et des prix de présence d'une valeur de plus de 3 000 \$ ont été remis à différents participants, grâce aux généreux commanditaires.

- Comme toutes les autres sections, plusieurs membres de notre section ont participé à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'Union des producteurs agricoles qui s'est déroulée sur 24 fermes de la région, le 13 septembre 2009. L'objectif de cette participation était de mieux faire connaître la profession auprès du grand public et l'événement fut, encore cette année, un très grand succès.
- Une dégustation *Bière et fromages* fut également organisée le 9 décembre 2009 à la Micro-brasserie Hopfenstak de l'Assomption. Cette activité avait pour but d'accueillir les nouveaux agronomes dans la section. Cependant, en raison de mauvaises conditions météorologiques (première tempête de l'hiver), peu d'agronomes ont pu s'y rendre. Ce type d'activité reviendra assurément l'an prochain.

L'année 2010-2011 s'annonce tout aussi captivante. En terminant, au nom des administrateurs de la section de Laval-Rive-Nord et en mon nom personnel, je tiens à remercier tous les agronomes qui ont pu participer activement à la vie de la section car, sans votre participation, toutes ces activités n'auraient pas eu lieu. J'espère par ailleurs vous revoir en grand nombre à celles que les administrateurs de la section vous proposeront au cours de la prochaine année. Vos suggestions sont également les bienvenues.

Merci et grand succès à la nouvelle équipe!

RICHARD SÉNÉCHAL, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC

Membres du conseil

Président :	Larry Bernier, agr.
Vice-présidente :	Véronique Dionne, agr.
Conseillères et conseillers :	Louis-Simon Desaulniers, agr. Sophie Leboeuf, agr. Étienne Marin, agr. Éliane Martel, agr. Sylvie Rheault, agr.
Secrétaire-trésorière par intérim :	Véronique Dionne, agr.

Activités du président

À titre de président de la section, j'ai participé à huit séances du conseil d'administration de l'OAQ ainsi qu'au congrès annuel tenu les 5 et 6 juin 2009. J'ai aussi collaboré à la session de formation des administrateurs de l'OAQ tenue le 19 mars 2010. J'ai représenté la section, le 16 avril 2010, lors du souper-bénéfice du Centre de la biodiversité du Québec.

Activités du conseil

Le conseil d'administration de notre section a tenu huit réunions régulières. Le samedi 14 novembre 2009, M^{me} Véronique Dionne, agr., a représenté l'OAQ et notre section lors du Bal des moissons tenu à Victoriaville et elle y a remis le Prix Donat-Grégoire.

Activités de la section

- Le 17 avril 2009 : tenue de l'assemblée générale annuelle en présence de M. Éric Lavoie, agr., vice-président de l'OAQ, ainsi que de deux des trois candidats à la présidence de l'Ordre, soit MM. Conrad Bernier et Jean Cantin, agronomes. Deux conférences ont précédé cet événement, soit celle de M. Simon Parent, t.a., de Novafruit et celle de M. Étienne Tardif, agr., de TRT-ETGO. Ce fut aussi l'occasion de rendre hommage à plusieurs agronomes de la région pour leurs 25 ans de vie agronomique lors du souper qui a suivi.
- Le 13 septembre 2009 : des agronomes de notre section représentaient l'OAQ sur sept des huit fermes situées sur le territoire de notre section dans le cadre de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'Union des producteurs agricoles.
- Le 17 septembre 2009 : tenue du tournoi de golf annuel au Club de golf Du Moulin situé à Saint-Louis-de-France.
- Le 22 janvier 2010 : activité *Vins et fromages* tenue au Club de golf Métabéroutin de Trois-Rivières en présence de 61 personnes (agronomes, conjoint(e)s, parents, ami(e)s), suivie d'une soirée reconnaissance en l'honneur des trois frères Tessier, soit Gaétan, Gérald et Jean-Claude, tous trois agronomes.

Remerciements

En terminant, je voudrais remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, aux succès qu'a connus la section de la Mauricie-Centre-du-Québec au cours de l'année 2009-2010 et plus particulièrement les membres du conseil d'administration, ainsi que MM. Robert Gélinas, agr., et André St-Hilaire, agr., pour leur magnifique travail au sein du comité «Tournoi de golf». Des remerciements sont aussi adressés à M. Étienne Tardif, agr., qui représente notre section au sein de Bassin Versant Saint-Maurice et à la Table de concertation en agroenvironnement de la Mauricie. Je veux aussi remercier M. Lucien Rheault, agr., qui, après de nombreuses années à titre de secrétaire-trésorier de notre section, a décidé de prendre sa retraite.

LARRY BERNIER, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

MONTREAL – RIVE-SUD

Membres du conseil

Présidents :	René Mongeau, agr. (jusqu'au 3 juillet 2009) Samuel Comtois, agr. (à compter du 15 juillet 2009)
Vice-président :	Gabriel Perras, agr.
Conseillers et conseillères générales :	Fatou Chantale Soumahoro, agr. Thérèse Otis, agr. Daniel Diorio, agr. Akim Soulé, agr. Bernard Doré, agr. François Cadrin, agr. Marie-Édith Cuerrier, agr.
Poste <i>nouvel agronome</i> :	Guillaume Boivin, agr.

Activités de la section

Pour la gestion des affaires de la section de Montréal-Rive-Sud, le conseil de section a tenu deux réunions et deux conférences téléphoniques. De plus, comme à chaque année, nous avons organisé une soirée-hommage, le 25 novembre 2009, en l'honneur des agronomes de la section qui s'étaient démarqués au cours de l'année ainsi que des agronomes qui en étaient à leur 25^e ou 50^e anniversaire de carrière agronomique.

Un souper-conférence a par ailleurs été organisé le 10 mars 2010, en collaboration avec la section de Saint-Hyacinthe lors duquel trois conférenciers émérites (M. Laurent Pellerin de la Fédération canadienne d'agriculture, M. André D. Beaudoin de l'Union des producteurs agricoles, développement international et M^{me} JoAnne Labrecque de l'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal) ont été conviés à présenter leur réflexion sur le thème *Quel sera le devenir de l'agriculture locale, régionale ou internationale* ?

Enfin, le 13 août 2009, le tournoi de golf annuel s'est tenu au Club de golf métropolitain d'Anjou.

La section y était

D'autre part, la section a assuré une présence à plusieurs événements d'importance, dont :

- la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'Union des producteurs agricoles (UPA) où nous sommes assurés qu'un agronome soit présent sur chacune des fermes participantes de la région;
- l'assermentation des nouveaux agronomes tenue à Longueuil;
- le Salon de l'agriculture de Saint-Hyacinthe;
- la Journée-carrières tenue à l'École secondaire Daniel-Johnson.

La section a aussi présenté trois candidatures à différents prix de mérite de l'OAQ (Médaille de distinction agronomique et Prix Henri-C.-Bois).

Contribution du président de la section aux affaires de l'Ordre

À titre de président de la section, j'ai participé aux différentes réunions du conseil administratif de l'Ordre.

Remerciements

Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements :

- aux administrateurs et administratrices en place; pour la qualité du travail réalisé au cours de l'année et pour leur collaboration constante;
- aux membres bénévoles de la section (non-administrateurs) qui ont collaboré aux diverses activités. Je souligne combien cet apport a été apprécié des administrateurs pour mener à terme les différents projets;
- aux agronomes de la section qui ont répondu à l'appel pour représenter la profession sur les fermes du territoire, lors de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'UPA.

SAMUEL COMTOIS, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

OUTAOUAIS

Membres du conseil

Président :	Marco Morin, agr.
Vice-président :	Jean-Jacques Simard, agr.
Conseillère et conseillers :	David Kokou Djadjaglo, agr. Yvon Martel, agr. Annie Robitaille, agr.
Secrétaire-trésorier :	Philippe Lemieux, agr. (avril à juillet 2009 inclusivement) Jacques R. Forget, agr. (depuis décembre 2009)

Les activités du président

Pour une huitième année consécutive, j'ai siégé au comité exécutif. Aux activités de ce dernier et du conseil d'administration, j'ai également continué d'assumer le poste de trésorier de l'Ordre.

Les activités du conseil

Le conseil s'est réuni de façon formelle les 15 juin, 28 septembre et 4 décembre 2009, de même que le 22 mars 2010. En dehors

des réunions, les communications se sont surtout effectuées par l'entremise du courriel. En plus de planifier les activités pour l'année et de veiller aux affaires courantes, le conseil s'est penché à quelques reprises sur des sujets soumis par l'OAQ et lui a présenté ses recommandations.

Le 19 mars, l'Ordre a organisé une quatrième journée annuelle de formation pour les administrateurs des conseils de section. Cette journée s'est tenue à Montréal. Le président et le secrétaire-trésorier ont représenté le conseil de l'Outaouais à cet événement.

En 2008-2009, le conseil de la section a soumis la candidature de l'agronome Jean-Jacques Simard au Prix Henri-C.-Bois pour reconnaître la valeur inestimable du travail bénévole qu'il a effectué pour l'avancement des affaires de l'Ordre, notamment sa contribution exceptionnelle à de nombreux comités. Cette récompense lui fut remise lors du congrès de l'Ordre à Sainte-Anne-de-la-Pocatière le 5 juin 2009.

En 2009-2010, le conseil a récidivé en présentant la candidature de l'agronome Marc F. Clément à la Médaille de distinction agronomique. Cette nomination visait à reconnaître la contribution exceptionnelle de notre confrère à la profession agronomique pour ses travaux qui ont mené à la réalisation d'un logiciel de calcul du bilan humique des sols minéraux. Il recevra son prix lors du congrès de l'Ordre à Saint-Hyacinthe le 4 juin 2010.

Les activités de la section

Le 29 avril 2009, la section de l'Outaouais a été l'hôte de la formation *Code de déontologie des agronomes et La prestations de services professionnels en agronomie : du contrat à la facturation*. Donnée par les agronomes Jocelyne Morin, syndique adjointe, et Yveline Martin, répondante en agroenvironnement et chargée de projets, l'événement a attiré douze agronomes de l'Outaouais et des régions environnantes. Les commentaires des participants furent très positifs.

Pour une quatrième année, l'Ordre a été invité à s'impliquer dans la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'Union des producteurs agricoles (UPA). Cette activité a eu lieu le dimanche 13 septembre 2009. L'agronome David Kokou Djadjaglo a présenté la profession au public s'étant déplacé sur les fermes de la région.

La huitième édition de la soirée reconnaissance a eu lieu le 4 décembre au *Relais Château Cartier*. Organisée sous la forme d'un *Vins et fromages*, elle a attiré quinze personnes. Nous avons profité de cette occasion pour honorer un collègue fêtant ses 25 ans de vie agronomique, un confrère qui s'est distingué par l'obtention d'une décoration de même que les agronomes de la région qui se sont impliqués bénévolement dans les structures de l'Ordre à l'exception des administrateurs actuels de la section et accueillir les agronomes de notre section qui ont joint les rangs de l'OAQ au cours de la dernière année. La soirée reconnaissance a également été l'occasion pour les personnes présentes d'échanger avec le nouveau président de l'OAQ, M. René Mongeau, agr.

Remerciements

Je souhaite remercier les autres membres du conseil de la section pour leur implication et leur dévouement au cours de la dernière année.

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel du personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec. Je les remercie pour leur grande disponibilité et leur professionnalisme.

Des remerciements vont également aux administrateurs du conseil d'administration avec qui j'ai eu le privilège de gérer les activités de l'Ordre et les divers dossiers soumis à celui-ci.

Puisque ce rapport représente mon dixième et dernier, je souhaite remercier tous les agronomes de la section de leur appui et de leur confiance au fil de ces années.

Veillez recevoir l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

MARCO MORIN, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

QUÉBEC

Membres du conseil

Président:	Frédéric Robert, agr.
Vice-présidente:	Nancy Morin, agr.
Administratrices et administrateurs:	Nadine Bourgeois, agr. Jean-Philippe Faucher, agr. (jusqu'en décembre 2009) Janylène Savard, agr. Francis Simard, agr. Nicolas Simoneau, agr.
Secrétaire et trésorier:	Éric Lavoie, agr.

Activités de l'année

Au cours de l'année 2009-2010, le conseil d'administration de la section de Québec a été des plus actifs en effectuant neuf rencontres dans le but d'encourager la vie associative de la section, de partager des connaissances à plusieurs niveaux et de promouvoir la profession.

L'année a débuté avec l'assemblée générale annuelle qui permettait d'échanger sur les réalisations de l'année qui venait de se terminer. Pour cette occasion, outre les débats électoraux à la présidence de notre ordre, les membres étaient conviés à échanger sur le rapport que venait de remettre M. Michel Saint-Pierre, agronome de notre section. Il y a eu ensuite le *Tournoi de golf de l'agroalimentaire* dont le succès ne se dément pas; quelque 160 participants se sont rencontrés lors de cet événement pour échanger dans un cadre décontracté.

RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'OAQ

À la suite de plusieurs commentaires, la section de Québec renouait cette année avec une tradition en organisant un méchoui. Délaissée depuis quelques années, cette activité est l'occasion d'échanger autour d'un bon repas avec les collègues et leur famille. Ce méchoui a eu lieu au Centre de recherche en sciences animales de Deschambault.

Nous ne pouvons passer sous silence le *Déjeuner du président* lors duquel notre président, René Mongeau, agr., a été invité à échanger avec les membres de la section sur des sujets et des orientations concernant notre ordre. Le second déjeuner-conférence, a permis aux participants d'entendre la conférence de l'agronome Caroline Collard sur le profil d'une ferme transférable.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration ont organisé deux 5 à 7. Le premier, tenu sous le thème toujours aussi populaire de l'agriculture biologique, a permis aux participants d'échanger avec notre confrère Serge Lefebvre, agr., sur certaines pratiques agricoles liées à ce type d'agriculture et sur les différentes possibilités qu'il offre. Le deuxième 5 à 7 a été l'occasion d'en apprendre davantage sur un sujet moins connu, soit la gestion des espaces verts, alors que notre consoeur Nancy Morin, agr., conseillère dans le domaine, a notamment expliqué la pratique de l'agronome dans ce champ d'activité.

L'ampleur de certaines fermes québécoises suscite toujours autant d'intérêt; c'est pourquoi, en novembre dernier, une visite industrielle a été organisée sous le thème *À la découverte de la canneberge*. Lors de cette activité, nous avons visité la Ferme atocas de l'Érable où M. Pierre Fortier nous a accueilli. Nous avons poursuivi la journée avec la visite de l'usine de transformation Fruit d'Or où M. Sylvain Dufour, agr. nous a reçu.

Plusieurs membres de la section ont collaboré activement à la promotion de la profession agronomique en participant à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'Union des producteurs agricoles et tenue le 13 septembre dernier. Cette activité permet aux citoyens urbains de visiter des fermes de plusieurs secteurs de production. De plus, au chapitre de la promotion de la profession, des membres du conseil d'administration ainsi que des membres de la section de Québec ont représenté l'OAQ durant la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC) de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. Il est d'ailleurs intéressant de préciser que des membres du conseil d'administration siègent aussi, à titre de représentants de l'OAQ, au conseil d'administration de la SAAC. Ceci nous permet de créer un contact privilégié avec les étudiants en agronomie qui seront nos futurs collègues ainsi qu'avec les habitants de la grande région de Québec. Nous remercions tous les agronomes de la section qui nous ont aidés à promouvoir notre profession à cette occasion.

Cette année, l'activité *Soirée accueil et reconnaissance* nous donnait encore l'occasion de reconnaître les agronomes de notre section ayant 25 et 50 ans de vie agronomique. Nous tenons à féliciter les trois membres qui ont fêté leurs 50 ans au sein de la profession ainsi que les 18 membres qui ont célébré leurs 25 ans. Cette soirée nous a aussi permis d'accueillir les nouveaux membres admis à la profession et œuvrant dans la région.

Le conseil d'administration s'associe aux agronomes de la section de Québec pour féliciter nos membres qui se sont distingués au cours de l'année. Les membres du conseil d'administration sont fiers de leurs réalisations et tiennent à remercier les agronomes qui ont participé aux diverses activités organisées au cours de la dernière année.

FRÉDÉRIC ROBERT, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN – CÔTE-NORD

Membres du conseil

Présidente :	Martine Bergeron, agr.
Vice-président :	Jean Martel, agr.
Secrétaire :	Pascal Lavaute, agr.
Trésorier :	Pascal Desbiens, agr.
Administrateurs :	Richard Beaulieu, agr. Louis Jean, agr. Serge Proulx, agr.

Orientations de la section

La section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord compte 121 membres. Le plan d'action défini par les administrateurs de la section est orienté vers l'intégration des nouveaux agronomes, le maintien du sentiment d'appartenance à la section, la valorisation de la profession d'agronome et l'intégration des nouveaux arrivants dans la profession.

Activités du conseil

Nous nous sommes réunis à cinq reprises au cours du dernier exercice afin de poursuivre notre plan d'action. Les différents dossiers discutés : la visibilité de notre profession lors de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'Union des producteurs agricoles (UPA), le programme de mentorat, l'accueil des nouveaux professionnels, le souper commémoratif pour les 25 ans de vie agronomique ainsi que la participation de la présidente au comité des équivalences.

Activités professionnelles et sociales

Nous avons accentué notre présence dans le milieu par la participation aux portes ouvertes de l'UPA qui ont eu lieu le 13 septembre 2009. M^{mes} Caroline Gagné, agr., Christine Gagnon, agr., Lynda Laroche, agr., et M. Nelson Paradis, agr., étaient à la Ferme Girard Senc. de Saint-Prime alors qu'à la Bleuetière de Saint-Augustin, les agronomes Marie-Eve Moreau et André Gagnon étaient présents. Il est intéressant de mentionner que plus de 2000 personnes ont visité les deux sites lors de cette journée.

Le 28 mai 2009, nous avons accueilli nos jeunes professionnels lors d'un 5 à 7 soit M^{me} Jenny Maxwell, agr., M. Jérémie Blackburn, agr., M. François Gobeil, agr., et M. Frédéric Coté, agr., qui ont rencontré nos membres à la Voie Maltée de Jonquière. Le 21 novembre 2009, M. Louis Jean, agr., et M. Mario Gagné, agr., ont été célébrés en présence d'amis et de confrères de la section au restaurant Rose et Basilic situé à Alma.

Remerciements

Je tiens à souligner la contribution de mes collègues du conseil d'administration au cours de la dernière année. Un gros merci à M. Jean Martel, agr., et à M. Richard Beaulieu, agr., qui ont bien voulu me remplacer lors de certaines séances du conseil d'administration de l'OAQ. Si vous le permettez, j'aimerais, au nom de tous les membres de notre section, remercier chaleureusement mes administrateurs pour la qualité de leur implication et leur désir de renouveler la profession dans le contexte actuel.

Merci aussi à Richard Beaulieu, agr., à Pascal Desbiens, agr., à Louis Jean, agr., à Jean Martel, agr., à Pascal Lavaute, agr., à Serge Proulx, agr., ainsi qu'à tous ceux et celles qui assurent par l'excellence de leur implication, la qualité de notre profession.

MARTINE BERGERON, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

SAINT-HYACINTHE

Membres du conseil

Président :	Stéphane Rodrigue, agr.
Vice-président :	Robert Lapalme, agr.
Conseillers :	Mario Bélisle, agr. Jacques Gagnon, agr. Jean-Sébastien Leblanc, agr.
Secrétaires :	Isabelle Brais, agr. Amélie Lecomte, agr.

Orientation de la section

Les agronomes de la section ont été régulièrement sollicités par courriel afin de participer à des événements de représentations professionnelles tels que la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'Union des producteurs agricoles (UPA), les journées carrière, le Salon de l'agriculture, etc. ce qui permet à ceux qui préfèrent s'impliquer de façon ponctuelle de le faire. De plus, nous communiquons avec les agronomes nouvellement assermentés et avec les nouveaux membres de la section pour leur souhaiter la bienvenue et les inviter à nos activités annuelles.

Activités du conseil

Nous nous sommes réunis à six reprises au cours de l'année et avons tenu une conférence téléphonique spéciale. À la suite de notre invitation, le président de l'OAQ, René Mongeau, agr., a participé à l'une d'elle.

Activités sociales et professionnelles

Comme à chaque année, nous avons tenu notre traditionnel *Vins et fromages* où nous profitons de l'occasion pour souligner les 25 et 50 ans de vie agronomique de nos jubilaires. Une cinquantaine de personnes y ont dégusté les excellents fromages d'ici. Par ailleurs, et ce, en collaboration avec la section de Montréal – Rive-Sud, nous avons organisé un souper-conférence, reconnu comme activité de formation continue par l'OAQ, sous le thème *Quel sera le devenir de l'agriculture locale, régionale et internationale* avec des conférenciers de renom tels que Laurent Pellerin, JoAnne Labrecque, ainsi que André Beaudoin. Une centaine d'agronomes y ont assisté.

Représentations des administrateurs et des membres de la section

En septembre 2009, lors de la journée portes ouvertes de l'UPA, des agronomes de la section ont fait connaître leur profession aux visiteurs de différentes fermes de la région.

En octobre 2009, le vice-président a représenté la section au congrès de l'UPA de Saint-Hyacinthe alors que le président a assisté à l'assemblée générale annuelle de cette même organisation.

En novembre 2009, le président a représenté l'OAQ au congrès de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

En décembre 2009, les agronomes Jean-François Foley et Brigitte Desrochers ont animé un kiosque à la Foire des carrières du Collège Saint-Bernard de Drummondville, ce qui leur a permis de parler de leur profession ainsi que des types et des possibilités d'emploi en agronomie.

Remerciements

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur intérêt, leur dynamisme et leur disponibilité. Leur support est essentiel au bon fonctionnement des affaires de la section. Merci aussi à tous les agronomes qui se sont déplacés pour participer et assister aux activités organisées par les membres du conseil, nous espérons vous voir encore et en plus grand nombre lors de la prochaine année.

STÉPHANE RODRIGUE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

RAPPORT DU TRÉSORIER

Rôle du trésorier

Selon les politiques de gouvernance de l'Ordre des agronomes du Québec, le rôle du trésorier inclut les fonctions suivantes :

- S'assurer que les fonctions financières, fiscales et de contrôle de l'OAQ sont adéquatement remplies par le directeur général.
- Collaborer avec le directeur général à la préparation du budget annuel et le présenter au conseil d'administration pour approbation ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle.
- Collaborer avec le directeur général au suivi des états des produits et des charges en regard dudit budget et faire rapport au conseil d'administration en mi-année et en fin d'année financière de même qu'au comité exécutif à tous les trimestres.
- Présenter et faire approuver les états financiers vérifiés de l'OAQ par le conseil d'administration. Il est aussi coresponsable, avec le président, du dépôt des états financiers vérifiés de l'OAQ lors de l'assemblée générale annuelle.
- Présenter et faire approuver la modification de la cotisation par le conseil d'administration et par l'assemblée générale annuelle.
- Présenter et faire approuver les modifications aux classes de cotisation par le conseil d'administration et par l'assemblée générale annuelle.
- Présenter et faire approuver le choix des vérificateurs tous les trois ans et la confirmation de ce choix chaque année par le conseil d'administration et par l'assemblée générale annuelle.
- S'adjoindre et présider un comité *ad hoc* des finances au besoin selon les mandats qui lui sont confiés.
- Il est le gardien des finances de l'OAQ.

Activités de l'année

En plus de ses activités courantes, le trésorier s'est penché sur six mandats *ad hoc* reçus des administrateurs :

- Analyser les états financiers des sections régionales de l'Ordre des agronomes du Québec;
- Analyser la situation légale des onze sections régionales de l'Ordre des agronomes du Québec;
- Revoir le libellé pour le statut de membre invalide;
- Mettre à jour la politique de placement pour l'Ordre des agronomes du Québec;
- Revoir la *Politique de gestion des envois par courriel de l'Ordre des agronomes du Québec*;
- Revoir la rémunération aux postes de présidence et de vice-présidence.

Pour une sixième année, le trésorier a présenté aux administrateurs du conseil d'administration son analyse des états financiers des sections régionales de l'OAQ. Les discussions de cette année ont surtout porté sur les surplus engrangés par les sections et aux façons de les utiliser. Des pistes de réflexion ont été proposées. L'analyse de la situation se poursuivra en 2010-2011.

Une analyse complète de la situation légale des sections a été réalisée en 2009-2010. Elle incluait une étude détaillée des articles de lois et règlements touchant les sections et leur gouvernance. Les résultats de cette analyse ont conduit à la rédaction d'un *Guide de référence pour les conseils de section de l'Ordre des agronomes du Québec*. Les deux documents font maintenant partie du *Guide d'information de l'OAQ* remis à chaque président de section. Les conseils de section ont donc entre leurs mains un outil uniforme de suivi et d'information.

À la suite des travaux réalisés en 2008-2009 par le trésorier, le conseil d'administration a recommandé à l'assemblée générale annuelle 2009 de l'OAQ un nouveau libellé pour la catégorie de « Membre invalide ». Celui-ci fut adopté et utilisé à compter du renouvellement du permis d'exercice 2010-2011.

La mise à jour de la politique de placement pour l'OAQ a mené à l'examen de divers scénarios. Il fut décidé de continuer à investir dans des obligations municipales à échéance de cinq ans pour les placements à moyen terme et d'utiliser les services de deux firmes pour ces placements.

La *Politique de gestion des envois par courriel* de l'Ordre des agronomes du Québec a été adoptée pour la première fois en 2004. Malgré le succès fulgurant connu depuis ce temps par le service de diffusion des offres d'emplois, d'autres demandes et besoins se sont exprimés au fil du temps. Le comité exécutif a donc mandaté le trésorier de revoir cette politique. Les conclusions furent d'apporter certains ajustements au contenu pour tenir compte de certains changements dans l'environnement informatique.

En mars 2005, les administrateurs de l'OAQ avaient adopté de nouvelles conditions salariales pour la présidence et la vice-présidence. La résolution adoptée à l'époque stipulait « de revoir automatiquement à tous les quatre ans et dans les semaines qui suivent l'entrée en fonction de la présidence, à compter de l'élection de 2009, les conditions salariales et de rétribution régissant les fonctions de présidence et de vice-présidence ». Cet exercice a eu lieu et les principaux paramètres adoptés en 2005 l'ont été en 2009.

Ce rapport représente mon huitième et dernier comme trésorier (président du comité des finances) de l'OAQ. Je souhaite profiter de l'occasion pour remercier tous les administrateurs, bénévoles et employés du siège social avec lesquels j'ai eu le privilège de travailler au cours de ces années. En outre, je désire remercier de leur confiance et de leur appui l'ensemble des agronomes.

MARCO MORIN, AGRONOME
TRÉSORIER

Gosselin & Associés inc. Comptables agréés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de
ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC au 31 mars 2010 et les états des résultats et actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres de l'exercice précédent, présentés aux fins de comparaison, ont été vérifiés par d'autres vérificateurs.

Gosselin & Associés inc.

Gosselin & Associés inc.¹

Comptables agréés

Montréal, le 29 avril 2010

¹ Par Denis Lauzon, comptable agréé auditeur

LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

BILAN AU 31 MARS 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 277 381	1 407 238
Placements temporaires (note 4)	134 630	45 000
Placements (note 5)	48 000	59 000
Débiteurs (note 6)	66 085	189 595
Frais payés d'avance	40 096	22 640
	<u>1 566 192</u>	<u>1 723 473</u>
PLACEMENTS (note 5)	403 000	371 931
IMMOBILISATIONS (note 7)	61 059	32 840
ACTIFS INCORPORELS (note 8)	46 498	55 674
	<u>2 076 749</u>	<u>2 183 918</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	415 998	504 869
Produits perçus d'avance	1 237 272	1 215 037
	<u>1 653 270</u>	<u>1 719 906</u>
ACTIFS NETS		
NON AFFECTÉS	<u>423 479</u>	<u>464 012</u>
	<u>2 076 749</u>	<u>2 183 918</u>
ÉVENTUALITÉS (note 10)		
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



René Angèle, agr.



Marco Morin, agr.

RÉSULTATS ET ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010		2009	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations brutes	1 388 835	1 409 445	1 290 650	1 302 785
Ristournes aux sections	(48 609)	(46 053)	(45 173)	(46 900)
	1 340 226	1 363 392	1 245 477	1 255 885
Admission à la pratique et équivalences	47 900	55 380	47 125	59 004
Congrès - (annexe A)	5 000	81 359	78 515	87 448
Colloque	-	39 025	-	-
Activités de formation	2 000	8 547	-	10 088
Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel	62 750	79 438	57 750	64 277
Produits financiers	31 150	23 443	40 325	38 440
Subventions	2 000	106 894	-	178 138
Autres produits (annexe B)	36 925	40 164	24 865	52 718
	1 527 951	1 797 642	1 494 057	1 745 998
CHARGES				
Salaires et charges sociales	678 160	768 256	606 594	674 808
Abonnements et documentation	2 250	1 915	2 000	1 678
Accréditation	-	5 935	-	2 797
Activités de formation	3 500	4 712	3 500	10 696
Assurances	3 425	3 340	3 415	3 488
Bourses	10 000	18 741	16 000	9 525
Télécommunications	14 700	15 413	13 400	13 847
Congrès - (annexe A)	-	54 255	73 515	62 234
Colloque	-	42 107	-	-
Cotisations	15 250	15 575	15 250	14 283
Créances douteuses	-	2 390	-	1 000
Déplacements et réunions (annexe C)	205 100	187 270	182 750	197 853
Intérêts et frais bancaires	800	1 940	1 000	448
Occupation des locaux (annexe D)	81 910	63 027	57 925	58 570
Poste	14 275	16 724	14 000	13 304
Publications (annexes E)	42 400	49 023	42 950	159 188
Publicité et promotion	18 200	14 944	17 025	22 046
Secrétariat (annexe F)	51 250	57 326	50 225	49 775
Services professionnels (annexe G)	361 505	490 374	368 975	421 458
Amortissement des immobilisations	15 096	14 767	15 667	16 266
Amortissement des actifs incorporels	10 000	10 141	9 742	9 308
	1 527 821	1 838 175	1 493 933	1 742 572
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	130	(40 533)	124	3 426
ACTIFS NETS AU DÉBUT		464 012		460 586
ACTIFS NETS À LA FIN		423 479	(1)	464 012

¹ Cette somme inclut 106 592 \$ investis en immobilisations

LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(40 533)	3 426
Amortissement des immobilisations	14 767	16 266
Amortissement des actifs incorporels	10 141	9 308
Amortissement des avantages incitatifs reportés	-	(357)
	<u>(15 625)</u>	<u>28 643</u>
Variation des éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	123 510	(93 017)
Frais payés d'avance	(17 456)	32 078
Créditeurs	(88 871)	90 583
Produits perçus d'avance	22 235	120 249
	<u>39 418</u>	<u>149 893</u>
ENTRÉES DE FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	<u>23 793</u>	<u>178 536</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(42 986)	(941)
Achat d'actifs incorporelles	(965)	(36 203)
Variation des placements	(109 699)	72 000
Acquisition de placements	(260 630)	(86 000)
Encaissement de placements	105 931	78 000
	<u>(153 650)</u>	<u>34 856</u>
ENTRÉES (SORTIES) DE FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<u>(153 650)</u>	<u>34 856</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	<u>(129 857)</u>	<u>213 392</u>
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>1 407 238</u>	<u>1 193 846</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>1 277 381</u></u>	<u><u>1 407 238</u></u>
Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts se détaillent comme suit :		
Intérêts encaissés	35 627	53 011

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2010

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des agronomes du Québec est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec et il est exempté d'impôt.

L'Ordre a pour mission d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2- MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

L'organisme a appliqué les recommandations du chapitre 1540 - État des flux de trésorerie. Le chapitre exige que les organismes sans but lucratif présentent l'état des flux de trésorerie, à moins que les informations sur les flux de trésorerie ne soient évidentes à la lecture des autres états financiers et communiquées adéquatement dans les notes afférentes. L'organisme présente un état des flux de trésorerie.

L'organisme a appliqué les modifications du chapitre 4400 - Présentation des états financiers des OSBL. Les entités concernées ne sont plus soumises à l'obligation de présenter séparément les actifs nets investis en immobilisations, sauf s'il s'agit d'une affectation d'origine interne. L'impact de cette modification est le reclassement des actifs nets investis en immobilisations avec les actifs nets non affectés.

L'organisme a analysé le nouveau chapitre 4470 - Ventilation des charges des organismes sans but lucratif. Les organismes sans but lucratif devront fournir des informations sur les méthodes et les montants de répartition de leurs charges aux états financiers. L'application de ces recommandations n'a pas eu d'impact sur les états financiers de l'organisme.

L'organisme a analysé les modifications de l'abrégé 123 du Comité sur les problèmes nouveaux. L'abrégé, qui s'applique dorénavant aux organismes sans but lucratif, prévoit des indications sur la comptabilisation des produits et des charges, selon que l'organisme agit à titre d'intermédiaire ou pour son propre compte. L'application de ces recommandations n'a pas eu d'impact sur les états financiers.

3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables adoptées par l'organisme sont les suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2010

3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Produits de cotisations

Les produits de cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Produits de publicité et d'activités

Les produits de publicité et d'activités sont constatés lorsque la publicité est diffusée et l'activité a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les durées indiquées ci-dessous.

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement linéaire	5 et 10 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les durées indiquées ci-dessous.

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Base de données	Amortissement linéaire	10 ans
Logiciels	Amortissement linéaire	3 ans

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les placements en obligations, les débiteurs et les créditeurs. Les placements temporaires sont identifiés comme étant détenus à des fins de transactions et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les placements en obligations sont identifiés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif. Les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût qui est proche de leur juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2010

3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne certains instruments financiers à taux d'intérêt fixe qui l'assujettissent à un risque de juste valeur.

Le risque de marché associé aux placements en obligations est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres gouvernementaux.

4- PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010	2009
	\$	\$
Dépôt à terme, 3,32 % échu le 11 juin 2009	-	45 000
Fonds de valeurs du marché monétaire canadien	134 630	-
	134 630	45 000

5- PLACEMENTS

	2010	2009
	\$	\$
Obligations, taux d'intérêt variant de 3 % à 4.5 % (3.6 % à 4.5 % en 2009) échéant entre le 19 avril 2010 et le 17 février 2015	451 000	430 931
Tranche échéant à moins d'un an	48 000	59 000
	403 000	371 931

Les placements détenus au 31 mars 2010 viennent à échéance comme suit :

	\$
2011	48 000
2012	96 000
2013	95 000
2014	121 000
2015	91 000

6- DÉBITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Subventions	41 247	-
Clients	17 316	171 384
Autres	7 522	18 211
	66 085	189 595

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2010

7- IMMOBILISATIONS

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	113 514	88 414	25 100	20 382
Matériel informatique	61 190	37 759	23 431	8 178
Améliorations locatives	22 302	9 774	12 528	4 280
	197 006	135 947	61 059	32 840

8- ACTIFS INCORPORELS

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Base de données	87 043	42 237	44 806	53 510
Logiciels	22 851	21 159	1 692	2 164
	109 894	63 396	46 498	55 674

9- CRÉDITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	160 067	208 717
Office des professions du Québec	68 480	83 733
Taxes à la consommation	123 056	134 900
Salaires, vacances et charges sociales	64 395	77 519
	415 998	504 869

10- ÉVENTUALITÉS

Une poursuite en dommages-intérêts a été intentée contre l'organisme pour une somme de 168 570 \$ par l'ancienne directrice générale qui allègue avoir subi des dommages lors de la terminaison de son contrat d'emploi. L'organisme a contesté cette réclamation. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'organisme devra verser, le cas échéant. Cependant, une provision jugée raisonnable par la direction de l'organisme a été constituée dans les états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2010

11- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé à louer des locaux en vertu d'un bail se terminant le 31 octobre 2019. Le solde de l'engagement pour les cinq prochaines années est de 386 522 \$ (taxes en sus).

Les versements minimums exigibles pour les prochains exercices se présentent comme suit :

	\$
2011	76 073
2012	76 073
2013	76 073
2014	77 884
2015	80 419

L'organisme a aussi confié sa gestion administrative à une firme externe en vertu d'un contrat de vingt-quatre (24) mois débutant le 25 août 2009 et se terminant le 31 août 2011. La firme de gestion assurera de façon générale la supervision des travaux de tenue de livres et d'enregistrement des transactions aux livres comptables. Elle produira des différents rapports internes et gouvernementaux requis par l'organisme et les organismes subventionnaires, de même que la préparation du dossier annuel pour l'étude et le rapport de vérification de l'expert-comptable. Le coût annuel forfaitaire de l'engagement s'élève à 53 500 \$.

12- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

ANNEXES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

Annexe A : Congrès

	2010		2009	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Inscriptions	5 000	40 902	45 015	42 338
Commanditaires et contributions	-	40 457	33 500	33 348
Inscriptions gratuites	-	-	-	11 709
Autres	-	-	-	53
	<u>5 000</u>	<u>81 359</u>	<u>78 515</u>	<u>87 448</u>
Charges				
Communications	-	-	1 245	1 145
Déplacements et location d'équipement	-	9 596	26 265	24 622
Fournitures de bureau, impression et publicité	-	4 476	6 900	6 344
Hôtellerie, banquets et réceptions	-	38 856	37 790	28 834
Rémunération	-	1 327	880	700
Autres	-	-	435	589
	<u>-</u>	<u>54 255</u>	<u>73 515</u>	<u>62 234</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>5 000</u>	<u>27 104</u>	<u>5 000</u>	<u>25 214</u>

Annexe B : Autres produits

	2010		2009	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Contributions des sections	-	-	-	5 621
Frais administratifs	6 900	6 512	6 825	6 982
Frais de réouverture de dossiers	5 425	4 498	4 900	6 439
Guides et autres documents	6 825	8 825	4 490	3 581
Divers	17 775	20 329	8 650	30 095
	<u>36 925</u>	<u>40 164</u>	<u>24 865</u>	<u>52 718</u>

ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

Annexe C : Déplacements et réunions

	2010		2009	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Bureau et comité administratif	46 000	53 795	45 000	49 093
Inspection professionnelle	27 550	17 943	27 000	20 419
Enquêteurs - Inspection professionnelle	5 650	6 191	5 500	5 205
Représentants de l'Ordre	27 225	25 341	27 000	23 966
Syndics	5 000	6 295	5 000	5 479
Comités consultatifs				
Finances	-	-	1 000	188
Formation continue	2 000	265	2 000	551
Législation	500	60	500	-
Médailles, mérites et autres prix	250	-	250	67
Mentorat	3 500	-	3 500	880
Résolutions	100	19	100	84
Communications	1 000	-	1 000	-
Comités d'orientation				
Ad hoc - Normes de pratique en fertilisation	500	-	500	-
Ad hoc - PAEF	500	243	500	143
Ad hoc - Conflits d'intérêts	-	-	-	41
Ad hoc - Projet compétences	-	(42)	-	4 239
Ad hoc - Autres comités	2 500	2 780	2 500	2 589
Comités légaux				
Admission à la pratique	45 725	43 346	37 300	44 583
Arbitrage des comptes	350	-	350	-
Assurance responsabilité professionnelle	500	-	500	-
Discipline	20 500	13 701	7 500	29 392
Enquête sur la pratique illégale	2 500	2 523	2 500	92
Équivalences	1 250	1 468	1 250	539
Formation des agronomes	1 500	2 728	1 500	409
Inspection professionnelle	10 000	10 447	10 000	9 894
Révision	500	167	500	-
	205 100	187 270	182 750	197 853

LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

Annexe D : Occupation des locaux

	2010		2009	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Assurance du mobilier	1 550	1 529	1 450	1 517
Entretien du local	2 075	67	750	2 049
Loyers	70 785	53 329	48 225	48 210
Taxes d'affaires	7 500	8 102	7 500	6 794
	<u>81 910</u>	<u>63 027</u>	<u>57 925</u>	<u>58 570</u>

Annexe E : Publications

	2010		2009	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Composition et impression	17 350	21 588	20 000	19 140
Manutention et poste	14 775	15 116	14 300	14 593
Mémento de l'Agronome	-	-	-	114 590
Services professionnels	9 875	12 319	8 250	10 865
Autres	400	-	400	-
	<u>42 400</u>	<u>49 023</u>	<u>42 950</u>	<u>159 188</u>

Annexe F : Secrétariat

	2010		2009	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Fournitures de bureau	10 700	13 379	11 500	11 143
Frais de service de paies	1 950	1 499	1 850	1 510
Imprimerie	13 550	11 644	11 600	13 080
Location et contrat d'entretien d'équipement	5 450	7 818	5 925	4 922
Messagerie	7 075	9 769	6 500	7 076
Perfectionnement du personnel	4 000	4 393	4 000	3 729
Rapport annuel	8 325	8 635	8 500	8 120
Répertoire	200	189	350	195
	<u>51 250</u>	<u>57 326</u>	<u>50 225</u>	<u>49 775</u>

ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

Annexe G : Services professionnels

	2010		2009	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Enquêteurs - Discipline	10 000	13 914	12 000	6 883
Enquêteurs - Inspection professionnelle	14 000	18 059	14 000	8 626
Enquêteurs - Pratique illégale	12 500	-	12 500	5 220
Experts - Inspection professionnelle	4 000	7 107	4 000	5 126
Informatique	7 750	9 961	7 750	4 947
Inspecteurs	53 800	42 098	50 600	55 035
Juridiques	60 000	164 526	75 000	106 737
Planification stratégique	-	-	3 125	3 865
Présidence	52 365	52 081	51 235	51 235
Projet compétences	-	12 000	-	17 200
Projet France Québec	-	29 932	-	14 892
Syndics	116 150	68 974	113 650	114 216
Vérification comptable	7 035	6 250	7 035	7 330
Vice-présidence	17 455	17 454	17 080	17 079
Autres	1 450	8 192	1 000	3 067
Agroenvironnement	-	7 556	-	-
Tenue comptable	5 000	32 270	-	-
	361 505	490 374	368 975	421 458

LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

BUDGET 2010-2011

	2011	2010
	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations brutes	1 449 695	1 409 445
Ristournes aux sections	(48 071)	(46 053)
	<u>1 401 624</u>	<u>1 363 392</u>
Admission à la pratique et équivalences	51 500	55 380
Congrès	10 000	81 359
Colloque	-	39 025
Activités de formation	2 000	8 547
Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel	77 000	79 438
Produits financiers	25 000	23 443
Subventions	-	106 894
Autres produits (annexe H)	38 000	40 164
	<u>1 605 124</u>	<u>1 797 642</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	734 640	768 256
Abonnements et documentation	2 000	1 915
Accréditation	5 500	5 935
Activités de formation	3 500	4 712
Assurances	3 500	3 340
Bourses	15 400	18 741
Télécommunications	15 450	15 413
Congrès	-	54 255
Colloque	-	42 107
Cotisations	15 575	15 575
Créances douteuses	-	2 390
Déplacements et réunions (annexe I)	200 025	187 270
Intérêts et frais bancaires	1 300	1 940
Occupation des locaux	85 373	63 027
Poste	15 000	16 724
Publications	42 400	49 023
Publicité et promotion	18 150	14 944
Secrétariat (annexe J)	54 654	57 326
Services professionnels (annexe K)	347 135	490 374
Amortissement des immobilisations	34 529	14 767
Amortissement des actifs incorporels	10 141	10 141
	<u>1 604 271</u>	<u>1 838 175</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	853	(40 533)

BUDGET 2010-2011

ANNEXE H AUTRES PRODUITS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	Budget (non vérifié)	Réal
	\$	\$
Frais administratifs	6 900	6 512
Frais de réouverture de dossiers	4 500	4 498
Guides et autres documents	6 825	8 825
Divers	19 775	20 329
	<u>38 000</u>	<u>40 164</u>

BUDGET 2010-2011

ANNEXE I

DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS

	2011	2010
	Budget (non vérifié)	Réal
	\$	\$
Bureau et comité administratif	48 000	53 795
Inspection professionnelle	27 550	17 943
Enquêteurs - Inspection professionnelle	5 500	6 191
Représentants de l'Ordre	25 600	25 341
Syndics	5 000	6 295
Comités consultatifs		
Formation continue	1 500	265
Législation	500	60
Médailles, mérites et autres prix	250	-
Résolutions	100	19
Comités d'orientation		
Ad hoc - PAEF	-	243
Ad hoc - Projet compétences	-	(42)
Ad hoc - Autres comités	3 500	2 780
Comités légaux		
Admission à la pratique	45 725	43 346
Discipline	20 500	13 701
Enquête sur la pratique illégale	2 500	2 523
Équivalences	1 800	1 468
Formation des agronomes	1 500	2 728
Inspection professionnelle	10 000	10 447
Révision	500	167
	<u>200 025</u>	<u>187 270</u>

BUDGET 2010-2011

ANNEXE J SECRETARIAT

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$
Fournitures de bureau	10 000	13 379
Frais de service de paies	1 500	1 499
Imprimerie	12 500	11 644
Location et contrat d'entretien d'équipement	6 254	7 818
Messagerie	11 500	9 769
Perfectionnement du personnel	4 000	4 393
Rapport annuel	8 700	8 635
Répertoire	200	189
	<u>54 654</u>	<u>57 326</u>

BUDGET 2010-2011

ANNEXE K

SERVICES PROFESSIONNELS

	2011	2010
	Budget (non vérifié)	Réal
	\$	\$
Enquêteurs - Discipline	10 000	13 914
Enquêteurs - Inspection professionnelle	14 000	18 059
Enquêteurs - Pratique illégale	5 000	-
Experts - Inspection professionnelle	4 000	7 107
Informatique	5 000	9 961
Inspecteurs	54 069	42 098
Juridiques	90 000	164 526
Présidence	52 624	52 081
Projet compétences	-	12 000
Projet France Québec	-	29 932
Syndics	33 000	68 974
Vérification comptable	6 450	6 250
Vice-présidence	17 542	17 454
Autres	1 450	8 192
Agroenvironnement	-	7 556
Tenue comptable	54 000	32 270
	<u>347 135</u>	<u>490 374</u>



1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810

Montréal (Québec) H2L 1L3

Téléphone : 514 596-3833

Télécopieur : 514 596-2974

Courriel : agronome@oaq.qc.ca

<http://www.oaq.qc.ca>